

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Il est 18h30 lorsque M. D. SCHWEIZER,  
président, ouvre la séance.**

**Sont présents:** Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, T. CHAROLLAIS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, J.-P. HULLIGER, P. ISWALA, D. JORDAN, A. MIZRAHI, Y. de PREVILLE, F. OSMANI, J. REVILLET, A. RIMAN, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER, L. TREMBLET et P.-A. TSCHUDI.

**Est excusé:** M. L. GREMAUD

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-M. DEVAUD et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR:**

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Parlement des jeunes.
4. Délibération n° 2008-12 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007.
5. Délibération n° 2008-13 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007.
6. Délibération n° 2008-14 relative à l'approbation du rapport de gestion 2007 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement).
7. Délibération n° 2008-11 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 777'400.-** destiné aux aménagements extérieurs du quartier des Champs-Fréchets.

8. Résolution n° 2008-06 relative à l'extension du réseau d'écopoints enterrés destinés à la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communal dans les zones construites au moyen d'un financement communal.
9. Résolution n° 2008-13 relative à l'amélioration par les propriétaires de leurs espaces ouverts.
10. Délibération n° 2008-02a présentée par Mme Adriana Schweizer, au nom du groupe radical de Meyrin-Cointrin, demandant l'ouverture d'un crédit de **CHF 50'000.-** destiné à participer au financement et à la réalisation d'un labyrinthe végétal sur notre commune pour l'été 2008. **Rapport de la commission de la culture** (Mme Girardet, AIM).
11. Délibération n° 2008-04a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 400'000.-** destiné à financer le remplacement des installations de distribution automatique de billets et du contrôle d'accès à la piscine de Livron et du centre sportif municipal. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments et des sports conjointe** (Mme Girardet, AIM).
12. Délibération n° 2008-06a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'925'000.-** destiné au réaménagement en place piétonne de la partie centrale de la rue de la Golette, au surfacage de la chaussée et des trottoirs de la rue de la Golette entre l'avenue de Vaudagne et la place piétonne, et à la réfection de l'éclairage public sur la totalité de la rue de la Golette. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Hulliger, AIM).
13. Résolution n° 2008-10 présentée par Andrea Riman, au nom d'A gauche toute (AGT), relative à l'ouverture d'un crédit pour financer une participation communale destinée à inciter des habitants de la commune de Meyrin à l'achat d'un abonnement des transports publics genevois.
14. Résolution n° 2008-11 présentée par Faruk Osmani, hors parti, relative à la création d'un lieu de rencontre et de jeux sur la parcelle n° 14151 d'une superficie de 4717 m<sup>2</sup>, propriété privée de l'Etat de Genève, située entre le chemin du Vieux-Bureau et la rue Emma-Kammacher.
15. Résolution n° 2008-12 présentée par Faruk Osmani, hors parti, proposant d'ouvrir la circulation aux riverains du Village dans la rue Virginio-Malnati depuis la route du Nant-d'Avril.
16. Rapport de la déléguée à la Commission consultative intercommunale transfrontalière (CCIT) (Mme Ecuyer, R).
17. Projets de résolutions.
18. Projets de motions.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

## 1. Communications du Bureau

En préambule, **M. Schweizer** annonce que la résolution présentée par A gauche toute relative aux terrains pour le lac des Vernes sera traitée lors de la prochaine séance.

Il indique ensuite que la course des secrétaires et conseillers des communes aura lieu le samedi 19 avril, entre 16h00 et 17h00. Meyrin présentera une équipe de quatre coureurs, à savoir MM. Olivier Morand, Didier Jordan, Ludovic Gremaud et Marcel Dumalle. Ils apprécieront vos encouragements et vous en remercient d'avance.

**M. Schweizer** donne connaissance d'un courriel envoyé le 12 mars 2008 par la mairie de Cartigny aux maires, conseillers administratifs et conseillers municipaux:

*Mesdames, Messieurs,*

*Nous avons le plaisir de vous informer que cette année, notre commune se charge de l'organisation du 4<sup>e</sup> tournoi de football mixte. Cette sympathique et conviviale manifestation aura lieu le dimanche matin 1<sup>er</sup> juin 2008 à La Plaine, au stade du FC Donzelle et se terminera après le repas vers 15h.*

*Dès lors nous vous prions de bien vouloir réserver cette date.*

*Vous recevrez de plus amples informations en temps utile (bulletin d'inscription, règlement, horaire, etc.) et nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous y rencontrer.*

*Nous attirons votre attention sur le fait que cette date tombe sur la cérémonie du 1<sup>er</sup> juin au Port-Noir mais il s'agit de la seule date disponible au FC Donzelle.*

*Dans l'intervalle, nous vous présentons nos meilleures et sportives salutations.*

*Carine Zach, adjointe au maire de Cartigny*

**M. Schweizer** fait remarquer que cette manifestation tombe également en même temps que la fête @meyrin.ch.

Il fait part ensuite d'un courriel adressé à M. Mizrahi le 1<sup>er</sup> avril 2008:

*Concerne: chemin du Bournoud*

*Je suis l'une des victimes de la décision du Conseil municipal de Meyrin d'avoir du trafic qui passe par le petit chemin du Bournoud. Je cite rapidement tous les points bloquants:*

- 1. le bruit*
- 2. la pollution*
- 3. le blocus (même les camions passent par ce petit chemin !!!)*
- 4. nous... les riverains, on se trouve bloqués devant nos portes*
- 5. l'idée des barils de ciment est une très mauvaise idée... le chemin est déjà trop petit et souvent il est impraticable !*

*Merci de remonter ces problèmes à notre très cher Conseil !*

*Mohammed Adnane Retmi*

*Malheureux habitant du 23, chemin du Bournoud !*

**M. Schweizer** ajoute que, depuis ce courrier, le chemin du Bournoud a été fermé sur un tiers de sa longueur et la circulation déviée. Il s'agira de voir si ce sera suffisant mais il semblerait que la situation se soit déjà améliorée.

D'autre part il dit avoir reçu une pétition, munie de plus de 200 signatures, émanant d'une personne souhaitant obtenir une place de marché pour la vente de vêtements. Il la transmet à M. Devaud.

Il signale enfin que M. Osmani a décidé de suspendre sa résolution n° 2008-11 qui faisait l'objet du point 14 de l'ordre du jour.

\* \* \*

## 2. Communications du Conseil administratif

*Séance du 4 mars 2008 – proposition de Mme Girardet*

Faisant suite à la demande de Mme Girardet de faciliter l'accès au manège à l'aide d'une signalisation routière, l'administration a adressé un courrier à l'Office cantonal de la mobilité le 19 mars 2008 demandant la pose d'un signal de direction double face, mentionnant "Manège", sur l'avenue de Vaudagne à l'intersection formée avec la rue de la Golette.

*Séance du 4 mars 2008 – question de M. Hulliger*

En réponse à M. Hulliger, qui souhaitait savoir où étaient prévus les parkings de délestage pour le salon de l'automobile, je vous informe que les parkings "Fiat" et "Honda" n'étant plus mis à disposition des organisateurs du Salon de l'auto, seul le parking "Implenia" (anciennement Zschokke), situé à la rue Emma-Kammacher, a été utilisé.

Il faut relever que, certains jours, le stationnement a débordé sur la rue Emma-Kammacher, ainsi que sur le chemin du Vieux-Bureau. Ces débordements sont dus à la difficulté d'acheminer un nombre de véhicules correspondant au nombre de places effectivement disponibles.

D'autre part, à quelques occasions, des cars ont été stationnés sur le P+R du chemin de la Planche.

*Séance du 4 mars 2008 – question de M. Charpier*

### Installation de chantier de l'entreprise Bernasconi à proximité du CCM

Cette surface d'installation de chantier a été utilisée par l'entreprise Bernasconi jusqu'au mois d'octobre 2007 dans le cadre du chantier de l'assainissement de la cité, 1<sup>ère</sup> étape.

Le DCTI et le consortium Cobeco, adjudicataire des travaux du tronçon TCMC Jardin-Alpin/Gravière, ont alors sollicité la Commune afin de pouvoir réutiliser la surface d'installation de chantier laissée libre par l'entreprise Bernasconi.

La Commune a donné son accord à cette utilisation considérant que l'usage prévu de cette surface consiste en la mise en place de containers, bureaux de chantier, salles de réunion et du 2<sup>ème</sup> pavillon d'information TCMC. Conformément à l'usage, la Commune ne perçoit pas de taxe dans le cadre d'un accord avec l'Etat.

Concernant la terre végétale stockée en andain le long des installations de chantier précitées, la qualité de celle-ci sera analysée préalablement à sa remise en état par les services communaux compétents.

L'installation de chantier contiguë utilisée par la Migros fait, elle, par contre, l'objet d'une taxe de CHF 10'000.- pour la durée de l'occupation.

*Séance du 4 mars 2008 – question de M. Hulliger*

### **Parking P+R au chemin de la Planche**

Suite aux renseignements pris auprès de la Fondation des parkings, il est confirmé que, à ce jour, seuls deux abonnements ont été délivrés pour l'utilisation de ce parking d'échange. Celui-ci n'est pas réservé aux seuls abonnés puisqu'il peut également être utilisé à l'heure au moyen des deux horodateurs présents sur le site. Une quinzaine d'automobilistes ont recours à ce mode de paiement.

En ce qui concerne la tarification, un abonnement donnant droit à l'utilisation du parking P+R Planche ainsi qu'à l'utilisation des réseaux TPG, tous les jours ouvrables selon les horaires TPG, se monte à CHF 110.- par mois. La tarification horaire se monte, elle, à CHF 1.- par heure pour les trois premières heures, puis CHF 2.- par heure supplémentaire, soit CHF 15.- par jour.

Le panneau indiquant "Réservé aux bus" était destiné à un stationnement temporaire lors du Salon de l'automobile.

\*\*\*\*\*

### **Reliure SA**

Faisant suite à la lettre de soutien du 4 mars 2008 adressée à M. Unger et signée par le Conseil municipal ainsi qu'aux diverses démarches menées par le syndicat Comedia, des représentants du personnel de Reliure SA ont été reçus par le Conseil d'Etat. Ils ont pu déposer leur projet de reprise de l'entreprise auprès de la Promotion économique. Dans le même temps, une démarche juridique a été entreprise auprès du Tribunal de première instance qui a provisoirement mis sous séquestre les installations de Reliure SA et bloqué le produit financier de leur vente.

La Promotion économique ayant jugé viable le projet de relancement de cette activité, dans de nouveaux locaux et sous une nouvelle raison sociale, il s'agissait de récupérer les machines. Comedia s'est donc adressé au Conseil d'Etat afin qu'il intervienne dans ce sens.

Toutefois, en date du 20 mars 2008, le Tribunal a autorisé le démontage et la vente des machines, estimant en effet que les prétentions des travailleurs ne leur donnaient aucun droit sur les machines.

### **Acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit**

Suite à votre décision d'allouer une participation de CHF 500.- aux habitants de la Commune pour tout achat d'un vélo à assistance électrique ou kit, l'administration a préparé une procédure, validée ce jour par le Conseil administratif, expliquant les conditions d'octroi de cette somme.

Toutes les informations nécessaires seront publiées dans l'édition du mois de mai du journal *Meyrin Ensemble*. Vous trouverez également plus d'informations sur notre site internet communal dans le courant de la semaine prochaine.

### **Espace de vie infantine de Champs-Fréchets**

Nous vous informons que la Commune a nommé M. Frank Diaz en qualité de futur responsable de site à l'EVE de Champs-Fréchets. M. Diaz avait été engagé en janvier 2006 pour reprendre la garderie de l'Arc-en-Ciel. Il conservera néanmoins la responsabilité de ce site et sera aidé dans sa tâche par deux adjoint-e-s pédagogiques qui seront nommé-e-s à l'interne prochainement. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

D'autre part, nous avons reçu un courrier du Fonds d'équipement communal, daté du 25 mars 2008, nous confirmant sa décision d'allouer une somme de CHF 450'000.-, soit CHF 5'000.- par place créée, pour la mise à disposition du nouvel espace de vie infantine.

Cette subvention avait été acceptée préalablement par l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises.

### **Chemin du Bournoud – pétition**

Une pétition munie de 238 signatures a été adressée au service du génie civil de l'Etat de Genève en date du 10 mars 2008. Celle-ci demande la pose de panneaux de restriction de circulation au chemin du Bournoud dans le cadre de la déviation de circulation liée au chantier de la tranchée couverte de Meyrin Village.

Après contact avec l'Office cantonal de la mobilité à propos des objets demandés, il nous a été répondu que:

- lors de la mise en place de ce chantier, il a été convenu entre les différents partenaires (Commune, maître d'œuvre et commerces) de laisser le chemin du Bournoud à double sens afin de ne pas prêter l'accessibilité aux commerces de Meyrin-village;
- la pose d'un signal "Interdiction générale de circuler dans les deux sens / Riverains exceptés", obligerait les résidents (Hôpital de la Tour, Résidence Jura, voirie, etc.) se trouvant sur l'avenue J.-D.-Maillard à emprunter la déviation par la route du Nant-d'Avril, occasionnant ainsi un important détour et les décourageant de se rendre dans les différents commerces du village;
- les usagers qui souhaiteraient se rendre du village en direction de l'hôpital de la Tour devraient également transiter par les déviations mises en place;

- depuis l'envoi de la pétition, des améliorations ont été apportées au dispositif et le débouché du chemin du Bournoud sur la route de Meyrin a été modifié afin de revenir à la situation antérieure au chantier, soit l'obligation de tourner à droite en direction du village, dissuadant les pendulaires à transiter par le chemin du Bournoud afin de rejoindre la route de Meyrin en direction du CERN.

La Commune suivra avec attention les réponses que le canton apportera aux pétitionnaires et les mesures effectivement prises sur le terrain.

### **Projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit – No 29'330-526**

Le Département du territoire a initié la procédure d'opposition dès le 2 avril 2008 pour une durée de 30 jours, soit jusqu'au 2 mai prochain. Le plan est affiché dans la vitrine communale, sous le passage de la mairie allant au centre commercial, et est bien sûr consultable au canton et en mairie. L'avis de procédure d'opposition est affiché sur les 13 emplacements officiels de la Commune.

### **Place de marché sur la place des Cinq-Continents**

Depuis plus d'une année, la famille Neggache sollicite un emplacement de marché sur la place des Cinq-Continents pour y tenir un stand de vente d'habits.

N'ayant pas pu répondre favorablement à cette requête jusqu'à ce jour, l'administration communale, par avocats interposés, échange des courriers avec la famille Neggache. Vu les réponses négatives de l'administration communale, les requérants ont lancé une pétition qui nous est parvenue par l'intermédiaire de leur avocat.

Le Conseil administratif traitera cette pétition et vous fera part ultérieurement du dénouement de ce dossier.

### **Emission "Autrefois Genève" consacrée à Meyrin**

Les archives de la Commune ont collaboré avec l'équipe de l'émission "Autrefois Genève" (*Léman Bleu*) pour un numéro "Spécial Meyrin". Le concept de l'émission consiste à évoquer le passé du canton à l'aide d'images anciennes (cartes postales, photos, films) et de témoignages.

Les archives de la Commune ont mis à disposition leur fonds de photos ainsi que deux films 16 mm. Cette opération a permis aux archives de bénéficier gratuitement de la numérisation de ces documents, ce qui est d'autant plus intéressant que les archives n'ont pas d'appareil pour lire les films 16 mm.

Parallèlement, un appel à la population a été lancé dans le numéro de mars de *Meyrin Ensemble* pour inviter les personnes qui possèdent des documents iconographiques sur Meyrin à en faire bénéficier *Léman Bleu* et, indirectement, les archives de la Commune puisqu'elles recevront une copie numérique de ces documents. Malgré le peu de réponses à cet appel, l'émission consacrée à Meyrin a pu être réalisée. Elle sera diffusée sur *Léman Bleu* le jeudi 29 mai à 18h00, 20h00 et 22h00.

L'émission sera ensuite rediffusée selon l'horaire suivant:

samedi 31 mai: 20h30; 22h30

dimanche 1er juin: 20h30; 22h30

lundi 2 au vendredi 6 juin: 17h30

Il s'agit d'une occasion unique de découvrir ou redécouvrir le visage de Meyrin à travers le temps.

Les archives de la Commune profitent de l'occasion pour informer qu'indépendamment de l'émission "Autrefois Genève", elles sont à la recherche de tous types de documents, quel que soit leur âge, de particuliers ou d'associations, concernant Meyrin et permettant de retracer son histoire et la vie locale dans tous ses aspects (économique, social, culturel).

### **Manifestation lafête@meyrin du 30 mai au 1er juin 2008**

Nous vous rappelons que le coup d'envoi de cette manifestation festive et populaire est prévu le vendredi 30 mai avec l'inauguration officielle de notre stade de football, suivie par deux jours d'animations, de démonstrations et de concerts. Les préparatifs vont bon train et la participation des associations meyrinoises est exceptionnelle par sa diversité et son enthousiasme.

A cette attention, le site internet communal comporte une nouvelle page: [www.meyrin.ch/lafete](http://www.meyrin.ch/lafete) (en un mot sans accent) que nous vous invitons à découvrir. L'édition de mai de *Meyrin Ensemble* dévoilera le programme complet et les médias régionaux seront également informés de cette manifestation.

**M. Charpier** indique avoir déposé un communiqué de presse de Comedia, le syndicat défendant les employés de Reliure SA, sur les tables des conseillers en début de séance étant donné que celui-ci n'est pas passé intégralement dans la presse.

Il ajoute que la fermeture est inéluctable puisque les machines sont parties à l'étranger. En conséquence, son groupe a décidé de retirer le projet de résolution y relatif dont il avait été question lors du précédent Conseil municipal.

\* \* \*

### **3. Parlement des jeunes**

Néant.

\* \* \*



4. Délibération n° 2008-12 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007
  5. Délibération n° 2008-13 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007
- et
6. Délibération n° 2008-14 relative à l'approbation du rapport de gestion 2007 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

**M. Devaud** procède à la présentation des comptes (cf. document annexé).

**M. Schweizer** met ensuite aux voix le renvoi des délibérations n°s 2008-12, 2008-13 et 2008-14 aux diverses commissions des finances.

Cette proposition est **APPROUVEE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

7. Délibération n° 2008-11 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 777'400.- destiné aux aménagements extérieurs du quartier des Champs-Frêchets

**M. Sansonnens** explique que des habitants des Champs-Frêchets ont fait remarquer que les aménagements dans leur quartier ne répondaient plus aux besoins. Il a donc été décidé de profiter de la construction de l'espace de vie enfantine dans cette zone pour réunir des représentants des habitants, des écoles et des régies afin de discuter de cette problématique. Faisant suite à ces séances, un projet a été demandé à un architecte spécialisé qui fait l'objet de la délibération susmentionnée, laquelle ne concerne que des terrains communaux.

**M. Sansonnens** indique qu'une réflexion a également été menée sur les améliorations à apporter aux espaces privés et les mesures incitatives qui pourraient être prises dans ce but.

Il propose de renvoyer cette délibération à la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments en ajoutant que ce projet est lié aux résolutions relatives aux écopoints et aux espaces ouverts qui figurent à l'ordre du jour de ce soir.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Schweizer** met au vote le renvoi de la délibération n° 2008-11 à la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

8. **Résolution n° 2008-06 relative à l'extension du réseau d'écopoints enterrés destinés à la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communal dans les zones construites au moyen d'un financement communal**

**M. Devaud** indique qu'il est proposé de construire la totalité des écopoints prévus dans le plan d'établissement des écopoints dans la Commune, dont une trentaine a été réalisée à ce jour mais uniquement sur des terrains communaux. La mise à disposition d'écopoints entre non seulement dans le cadre du développement durable mais permet en outre de réduire les taxes de traitement des déchets, voire d'apporter des revenus complémentaires grâce à la vente du papier et du verre.

**M. Devaud** relève que, malheureusement, la proposition de la Commune de payer 20% des écopoints sur territoire privé n'a pas eu le succès escompté et c'est pourquoi il est proposé de financer la totalité de ces infrastructures dans les secteurs déjà bâtis. Il précise qu'une soixantaine d'écopoints devraient encore être construits et que les travaux se feraient par étapes sur une dizaine d'années pour un coût total estimé à CHF 6.5 mio. Il relève encore que ces équipements ont permis d'économiser CHF 6.2 mio de taxes de traitement ces dix dernières années.

Quant aux nouvelles constructions, il sera demandé une participation de CHF 2'000.- par logement.

En conclusion, **M. Devaud** propose de renvoyer cette résolution à la commission de l'environnement.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote du renvoi de la **résolution n° 2008-06** à la **commission de l'environnement**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

\* \* \*

9. **Résolution n° 2008-13 relative à l'amélioration par les propriétaires de leurs espaces ouverts**

En premier lieu **M. Schweizer** indique que le Bureau propose le vote immédiat de cette résolution.

**Mme Boget** mentionne que celle-ci complète les deux projets précédents avec pour but, entre autre, la réhabilitation du quartier des Champs-Frèchets par le biais d'un important engagement de la Commune.

Elle relève qu'une des qualités principales de Meyrin est l'ouverture entre les immeubles, ce qui pose toutefois des problèmes de gestion dans la mesure où ces espaces sont publics mais appartiennent à des privés. Des plaintes sont parfois émises en raison du mauvais entretien d'une partie d'entre eux car, fait remarquer **Mme Boget**, tous souhaitent que la Commune reste verdoyante et agréable.

En ce qui concerne les Champs-Fréchets, il est souhaité que des efforts soient faits de manière conjointe entre la Commune et les différents propriétaires des terrains afin d'améliorer ce secteur. Dans cette optique, une démarche devrait être entreprise pour que les aménagements prévus sur la place de jeux et le préau soient étendus sur la partie piétonnière du quartier.

**Mme Boget** termine en indiquant que, pour ce faire, il est nécessaire d'avoir le soutien du Conseil municipal par le biais d'une résolution pour laquelle elle demande un vote immédiat.

**M. Tschudi** est favorable à cette résolution mais tient à souligner que le Municipal a, par 22 oui, 6 non et 1 abstention, approuvé une résolution quasiment identique le 1<sup>er</sup> mars 2005. Il craint de faire un pas en arrière en cas de vote plus serré pour la résolution de ce soir, dont il vient d'apprendre qu'elle émane du Conseil administratif.

Avant de débattre de cette résolution, **M. Schweizer** met aux voix le **vote immédiat** de la **résolution n° 2008-13** qui est **accepté à l'unanimité**.

**M. Hulliger** appuie la remarque de M. Tschudi en notant que le premier projet n'a pas eu l'effet escompté, ce qu'il regrette car certains espaces sont effectivement en mauvais état. Il trouve agréable de pouvoir se déplacer où l'on veut dans la Commune et découvrir ainsi des endroits intéressants. Il est donc totalement favorable à cette résolution en espérant qu'elle permettra de faire avancer ce dossier plus vite.

**Mme Revillet** fait la déclaration suivante:

"Le groupe socialiste est très heureux de soutenir cette résolution qui reprend, à peine modifiée, celle qui a été votée par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> mars 2005.

L'étude que nous faisons actuellement du plan directeur communal nous rappelle la nécessité d'un bon aménagement des espaces ouverts en mains privées puisqu'ils sont utilisés par tout le monde. Ces aménagements sont donc de première importance pour préserver ces espaces ouverts dans la Cité en gardant une bonne qualité environnementale afin d'entretenir la convivialité et une bonne sécurité, sans oublier le côté esthétique !"

**M. Chambers** demande si cette résolution émane du Conseil administratif, auquel cas il faudrait rajouter cette précision dans le texte.

D'autre part, il note que Mme Boget a surtout évoqué le quartier des Champs-Fréchets alors que ce projet concerne l'ensemble de la Commune. A ce sujet, il indique que le groupe DC espère que les autres quartiers de Meyrin ne seront pas oubliés.

**M. Tschudi** précise que les Verts et les socialistes étaient à l'origine de la résolution du 1<sup>er</sup> mars 2005, en rappelant que Mme Revillet et lui-même avaient présenté un diaporama des espaces publics et privés détériorés. Or, depuis lors, le seul lieu ayant connu une très faible amélioration de la situation est précisément à Champs-Fréchets grâce au combat d'une association.

Il termine en indiquant que les auteurs de la résolution précitée seraient heureux d'obtenir une majorité plus grande qu'en 2005.

**M. Haldemann** donne connaissance de la position des radicaux:

"L'argument principal de cette résolution tient dans l'amélioration de la qualité générale des aménagements extérieurs. L'investissement dans les écopoints sur domaine privé peut clairement être une mesure incitative menant à l'entretien ou à l'investissement des propriétaires dans les aménagements extérieurs.

Pour cette raison, le groupe radical soutiendra très clairement la résolution n° 2008-13".

**Mme Boget** répond à M. Chambers que le Conseil administratif ne peut être considéré comme l'auteur de ce projet puisque il est demandé d'encourager le Conseil administratif à faire quelque chose.

Elle ajoute que celui-ci a besoin d'un coup de pouce pour aller de l'avant dans un quartier modèle de la cité, en relevant que le libellé n'est pas restrictif sur les emplacements à prendre en compte. Enfin, elle fait remarquer que la résolution initiale est évoquée dans les considérants de la résolution.

**M. Charpier** annonce que A gauche toute approuve cette résolution.

Faisant suite à une question de M. Schweizer, **M. Chambers** retire sa proposition tout en regrettant le dépôt de ce projet.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote de la **résolution n° 2008-13**

**relative à l'amélioration par les propriétaires de leurs espaces ouverts**

---

Vu l'importance des espaces ouverts dans la planification et le fonctionnement de la commune de Meyrin;

Vu l'influence des espaces ouverts sur la qualité de vie;

Vu la résolution n° 13a/2004 relative à la réhabilitation du mobilier urbain et des espaces verts sur domaine privé;

Vu l'étude en cours du plan directeur communal;

Vu la dégradation de certains aménagements extérieurs;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans la séance du 8 avril 2008,

**D E C I D E**

**A L'UNANIMITE**

1. d'encourager le Conseil administratif à entrer en négociation avec les propriétaires ou leurs représentants pour les inciter à investir dans la qualité des espaces ouverts,
2. d'autoriser le Conseil administratif à initier des études incitatives sur domaine privé,
3. d'autoriser le Conseil administratif à faire valoir les investissements d'installations communales (par exemple écopoints) dans les négociations avec les propriétaires.

\* \* \*

10. **Délibération n° 2008-02a présentée par Mme Adriana Schweizer, au nom du groupe radical de Meyrin-Cointrin, demandant l'ouverture d'un crédit de CHF 50'000.- destiné à participer au financement et à la réalisation d'un labyrinthe végétal sur notre commune pour l'été 2008. Rapport de la commission de la culture (Mme Girardet, AIM)**

**Mme Girardet** donne connaissance du rapport de la commission de la culture du 18 mars 2008:

**"Ordre du jour**

1. *Audition de M. Michael Hoch et présentation de son projet de Labyrinthe végétal*
2. *Discussion*

*"Mme Boccard, présidente, ouvre la séance à 20h10 et salue les présences de Mme Monique Boget maire, de Mme Dominique Rémy, cheffe du service culturel nouvellement nommée, et de M Jean-Marc Solai, secrétaire général.*

*Je tiens à préciser dès l'ouverture de la séance plusieurs irrégularités concernant son mode de convocation. En effet, celle-ci ne porte aucune allusion à la délibération n° 2008-02 qui avait pourtant été renvoyée en commission par notre Conseil municipal du 22 janvier 2008. Cette délibération de CHF 50'000.- aurait dû être discutée en février déjà pour être présentée au Conseil municipal du 4 mars 2008.*

*J'insiste donc pour que l'ordre du jour de cette commission "culture" soit modifié afin qu'il apparaisse clairement le point principal avec le titre de la délibération n°2008-02 "Etude de la délibération présentée par Mme Adriana Schweizer, au nom du groupe radical de Meyrin-Cointrin, demandant l'ouverture d'un crédit de CHF 50'000,- destiné à participer au financement et à la réalisation d'un labyrinthe végétal sur notre commune".*

*Dans le cadre de cette commission, Mme Schweizer aurait dû pouvoir présenter sa délibération et se faire accompagner pour cela par toutes les aides de son choix, parce qu'en définitive, la commission ne préavise pas le projet de M. Hoch mais la délibération qui demande l'ouverture d'un crédit de CHF 50'000.-. Un point litigieux a également dû être corrigé s'agissant de la signature de la personne qui convoque nos séances. Ce n'est pas un conseiller administratif ou Mme le Maire qui signe et convoque les commissions, mais bien le/la présidente. Cette erreur avait déjà été signalée lors de la dernière législature. Par ailleurs, M. Hoch étant de nationalité autrichienne, son français n'étant pas parfait, il souhaitait être assisté mais la personne qui l'accompagnait s'est vue refuser l'entrée à la salle de commission par Mme Boget qui, de ce fait, s'est attiré les foudres de M. Schweizer qui trouvait cette ingérence inadmissible, ceci devant être également du seul ressort de la présidente. Mme Boget s'en expliquera ultérieurement.*

*Avec le soutien de M. Solai, la présidente rectifie l'ordre du jour et le soumet aux participants qui l'approuvent.*

#### *1. Audition de M. Michael Hoch qui nous présente son projet*

*M. Hoch est né en Autriche. Après ses études à Vienne, il fait un doctorat et travaille au CERN. Il a été également enseignant et animateur. Il a trois enfants, tous nés à Meyrin. Il illustre son projet par des photos réalisées en 2007 à Thoiry. Outre le labyrinthe végétal, qui est un jeu d'aventures en relation avec la nature, des ateliers éducatifs (jardin musical, jardin des plantes) et créatifs (atelier design, pâte à sel) sont prévus. L'aspect culturel est également pris en compte (théâtre de marionnettes, contes, exposition d'art, concerts en plein air). Une aire de jeux et une buvette grill sont organisées pour l'accueil du public. Le projet est nommé "Fête des tournesols" car le champ, entouré de tournesols, crée une atmosphère un peu particulière. Le labyrinthe végétal est destiné aux petits et aux grands. Ouvert également le soir jusqu'à 23h00, il est agrémenté par une animation autour d'un feu ouvert.*

*Le jardin musical, destiné aux enfants de 1 à 10 ans, est constitué exclusivement d'objets de récupération. L'espace "plantation" est encadré par les agriculteurs qui expliquent au public la mise en valeur et la transformation du milieu naturel. Des ateliers didactiques décrivent les cultures et la mise en valeur du sol pour obtenir des produits végétaux et animaux utiles à l'alimentation de l'homme. L'espace "énergie" comprend une zone informative permanente sur la forêt, le bois et l'énergie animée par des physiciens du Cern. L'atelier créatif et éducatif englobe chasse au trésor, pâte à sel, design, maquillage et jeux divers. Le théâtre de marionnettes propose des spectacles culturels pour les enfants de 3 à 12 ans. Des contes destinés aux enfants de 2 à 7 ans seront dits par des conteuses avec des thèmes touchant aux plantes et aux animaux domestiques. L'exposition d'art*

accueille des oeuvres qui, dans un décor de tournesols, sont particulièrement mises en valeur. Des concerts de plein air seront proposés par des groupes locaux de rock et une fanfare composée de jeunes fréquentant une école de musique. L'aire de jeux comprend un bac à sable, une tente et un tunnel pour les enfants de 1 à 4 ans, un équipement de cirque, des tentes et le nécessaire pour jouer au badminton pour les plus grands.

A Thoiry, la buvette-grill était fréquentée durant la journée surtout par les familles. C'est un espace récréatif avec un chalet. Présentations et dégustations de produits du terroir, ainsi que des cérémonies individuelles (anniversaires, etc.), peuvent y être organisées.

M. Hoch montre le planning d'une semaine avec ses tranches horaires réparties entre 10h30 et 23h00 de juin à septembre, avec chaque jour un thème différent. Il précise que le labyrinthe ne fonctionne pas avant la deuxième semaine de juillet afin de laisser le temps nécessaire aux plantes pour pousser suffisamment.

A Thoiry, le lieu s'est fait connaître à travers des posters, des prospectus, le Web et la distribution de matériel. Si le projet s'implantait à Meyrin les infrastructures prévues seraient identiques à celles de Thoiry, précisant qu'il souhaite créer une atmosphère où chacun peut participer.

En septembre 2007, il a été contacté par Mme Schweizer, enthousiasmée par le concept qui s'intégrerait bien dans la dynamique de Meyrin. Il a alors approché les agriculteurs meyrinois, démarche primordiale pour avoir un terrain, à savoir MM. Abbé, Haldemann, Stalder, Grunder et Fosserat.

En conclusion, si le projet devait se concrétiser, il serait organisé la première année sur un terrain agricole de M. Stalder. Le terrain est proche de la piscine et de son parking, qui compte 2.5 hectares (1/3 pour les tournesols et 2/3 pour le labyrinthe), précisant que pour entrer dans le labyrinthe, il est nécessaire de passer dans l'espace des animations.

Après cette description détaillée de l'activité, il aborde l'aspect financier:

- recettes prévues: CHF 98'400.-;
- charges: CHF 98'120.-.

Pour assurer le succès d'un tel projet, il faut la participation financière aux activités culturelles et éducatives par la Commune, un partenariat avec les associations et commerces locaux, ainsi que l'obtention de licences et autorisations diverses.

En comparaison avec Thoiry, entrée à 3,50 euros et 130 entrées par jour, le total des recettes a été de 38'400.- euros. Pour Meyrin, les chiffres seraient les suivants: CHF 10.- adulte, CHF 7.- enfant, mais son souhait est d'arriver à CHF 5.- adulte et CHF 2.50 enfant pour s'aligner sur les tarifs piscine.

Certains commissaires s'inquiètent de savoir s'il y aura aussi une implantation à Thoiry mais, répond M. Hoch, devant déjà prendre trois mois de congé au Cern, il ne pourrait pas assumer deux projets simultanés. Mais il a une nette préférence pour Meyrin.

*Concernant l'absence de budget "sécurité", M. Hoch précise qu'une assurance et la surveillance sont prévues mais pas la sécurité car il ne peut assumer le coût de Securitas. Cependant, l'an passé, aucun sinistre n'a été constaté. Lui-même était sur place tous les matins jusqu'au coucher du soleil.*

*Mme Boget fait allusion à leur rencontre antérieure et se rappelle qu'il était question de matériel existant. Si Thoiry ne se fait pas, il devrait y avoir du matériel disponible. M Hoch répond qu'en Suisse, les installations sont strictement réglementées et doivent être impeccables. En conséquence, il a pris des contacts pour une éventuelle location de chalets.*

*Quel est l'impact d'un été pluvieux ? Il y a moins de monde. Le temps idéal est un temps chaud et nuageux. Trop de soleil amène les gens plutôt le soir.*

*La présidente prend congé de M. Hoch et la séance se poursuit avec le point 2: discussion au sujet de la délibération n° 2008-02.*

*En préambule, le secrétaire général trouve le dossier bien préparé et bien présenté. Toutefois, le problème du parking subsiste sachant que celui de la piscine est déjà insuffisant. Il existe 150 places au park & ride d'où le public peut aussi venir à pied. L'autre problème est la sécurité, le lieu est assez éloigné des habitations, ce qui le rend particulièrement vulnérable aux déprédations. Hormis ces aspects reste la problématique de principe: il s'agit d'un privé qui demande une subvention à la Commune pour monter sa propre entreprise. Bien que l'intérêt soit évident pour la Commune, la question se pose si d'autres privés ne seront pas encouragés à faire de même. De plus, il n'y a aucune garantie et il se pourrait que la Commune finance l'achat de matériel et que, le projet n'étant pas rentable, le privé se tourne vers une autre commune avec le matériel acheté par Meyrin. Il faut également réfléchir en terme de durée, car les agriculteurs devraient s'engager pour plusieurs années. Il n'y a pas non plus de garantie que les recettes et les charges seront bien équilibrées. En cas de déficit, la Commune sera-t-elle à nouveau sollicitée ?*

*Selon un commissaire, l'idée est formidable mais le lieu n'est pas adéquat et ce n'est pas à la collectivité publique de financer un privé. En outre, une pétition signée par un dizaine de riverains manifeste une opposition au projet sur ce lieu. En sa qualité d'élu, il ne souhaite pas entrer dans un conflit juridique et refusera cette délibération.*

*Selon M. Schweizer le projet a mal débuté au sein de la Commune avec un blocage au départ. Pour sa part, il juge inacceptable que la personne qui souhaitait assister M. Hoch ait été déboutée. Il estime que la présidente de la commission aurait dû intervenir pour accueillir cette intervenante sans hésitation. Concernant la sécurité, il ajoute que ce concept a été réalisé proche de la Migros de Val Thoiry, endroit assez isolé. Sur la Commune, un budget pour des agents de sécurité a été engagé, notamment pour la piscine. Il en conclut que "Quand on veut piquer son chien, on lui trouve toutes les maladies". En outre 3 agriculteurs se sont montrés très positifs, tout comme le Cern qui a manifesté son soutien et son intérêt au projet.*



*La présidente de la commission ayant été interpellée, Mme Boget tient à expliquer que la personne accompagnant M. Hoch ne s'est pas présentée en tant qu'aide mais en tant qu'enseignante de Genève venue pour présenter l'aspect pédagogique du projet. Elle demande aux commissaires de se positionner par rapport au projet lui-même.*

*Un commissaire DC ne comprend pas qu'un tel projet soit présenté. De plus, il ne lui inspire pas confiance au niveau budgétaire. Ce projet ne fait pas l'unanimité, ni des agriculteurs, ni du voisinage et il ne le soutiendra pas.*

*Un commissaire se demande ce qu'il en est des lacs qui se forment sur ce terrain quand il pleut. Il constate une inégalité de traitement entre l'animation "Meyrin-les Bains", prise en charge sans frais de manière bénévole, et ce projet.*

*Une commissaire trouve que le projet propose plein d'idées mais est trop tardif. Avec plus de temps, des associations meyrinoises pourraient être impliquées et pas seulement le Cern. Y aurait-il d'autres terrains disponibles ? Par ailleurs il n'est pas exact de dire que Meyrin-les-Bains n'était pas subventionné. Concernant Thoiry, le projet serait-il reconduit avec les changements de maire lors des dernières élections ?*

*Concernant le subventionnement de Meyrin-les-Bains, Mme Boget rappelle que le vote pour la roulotte en fut le seul subventionnement.*

*M. Charpier se dit enthousiasmé par le projet. Le programme lui semble établi avec sérieux. Le lieu lui paraît être bien choisi, à côté de la piscine avec son parking. Il est favorable à l'ouverture d'un partenariat privé et public. Concernant les risques, il rappelle que CHF 190'000.- ont été votés pour la fête de l'inauguration du stade pour l'Euro 2008 qui dure trois jours. Dans ce cas également, les recettes ne sont pas connues. Penser en terme de risques n'est pas très positif. De plus, ces animations feraient du bien à ceux qui ne peuvent pas partir en vacances.*

*Mme Boget explique que lorsqu'elle a rencontré M. Hoch, elle lui a dit que son projet avait beaucoup de qualités et que Meyrin travaille de manière associative. Il lui arrive souvent d'être sollicitée pour des stands, mais plutôt pour aider des gens en difficultés. Dans le cas présent, il s'agirait de subventionner une personne qui n'est pas meyrinoise. C'est un peu éloigné du mode de vie local. Concernant un autre terrain, il ressort que les terrains possibles sont tous dans la même zone.*

*M. Hubert dit avoir signé une pétition. Aujourd'hui il le regrette car il trouve le projet très bon. Il estime qu'en mettant du matériel communal à disposition, la subvention pourrait être réduite de moitié.*

*Quant à M. Schweizer, il s'insurge, le projet arrive un peu tard mais M. Hoch aurait dû être auditionné en janvier. M. Stalder, agriculteur, doit savoir s'il doit commencer ses plantations. La location du terrain est incluse dans la somme demandée. L'alimentation en eau et en électricité est assurée par un commerçant, beaucoup de contacts ont été pris mais il ne seront valides que si la manifestation se passe à Meyrin. De plus, quelques jeunes de Transit pourraient travailler et trouver un job d'été. La question d'une réduction de subvention peut encore se discuter.*

*En réaction à une remarque d'un conseiller municipal, une commissaire trouve au contraire que le terrain est bien placé et qu'il est absolument adéquat. La piscine en été et la patinoire en hiver occasionnent également du bruit. M. Hoch est une personne motivée, enthousiaste. Sa démarche est tournée vers les autres, les enfants notamment. Elle estime qu'il est important d'aider une telle personne avec un tel projet, dans l'esprit du développement durable. Meyrin a fait preuve de beaucoup d'ouverture d'esprit pour l'intégration. Meyrin a aussi un rôle à jouer par rapport à des activités aussi ludiques et novatrices. Les délais sont courts et une décision doit être prise rapidement.*

*Un autre commissaire relève le partenariat public/privé qu'il s'agirait aussi d'encourager à l'avenir.*

*Le temps des questions étant terminé, la présidente passe au point 3 de l'ordre du jour: préavis de la délibération n° 2008-02 en demandant qui est d'accord de préavis favorablement le projet "Fête des tournesols":*

*Le projet "Fête des Tournesols" est préavisé négativement par 4 oui, 5 non et 2 abstentions.*

*Pour la bonne forme, il sied de préciser que les commissaires auraient dû se prononcer sur la délibération de CHF 50'000.- et non sur le projet "Fête des Tournesols".*

**Mme Hayes** donne connaissance de la position du groupe radical:

"Le labyrinthe végétal, pour lequel nous avons demandé un crédit, a suscité des interrogations auprès de quelques commissaires de la commission de culture ainsi que d'autres intervenants. Il s'agit pourtant d'une excellente animation estivale d'une durée de deux mois et demi, sur des terrains agricoles communaux, destinée à divertir les enfants et leurs parents ainsi que les aînés qui resteront l'été à Meyrin.

Manifestement, il y a eu volonté de garder ce projet sous la manche et de ne pas le faire avancer. En tout cas, c'est l'impression qu'on en tire. Pourtant, la résolution que nous avons présentée en janvier précisait l'urgence de ce projet à cause du semi à faire sur les terrains agricoles où l'on allait installer ce labyrinthe. Il est fort regrettable que ce projet n'ait pas été traité immédiatement en commission, comme voté ici au Conseil, ce qui a provoqué un retard considérable en pénalisant sa réalisation. De toute évidence, ce projet radical ne suscite pas l'intérêt de tous les décideurs. Je pense que vous le savez.

Au vu des désaccords ressentis autour de nous, nous avons rencontré l'initiateur du projet et lui avons demandé de réduire le montant initial. Il est évident que les animations prévues ne pourront pas être assurées de la même façon et que pour cette première expérience, il faudra être plus modestes et revoir quelques installations à la baisse. Des contacts avec les artisans locaux et les associations meyrinoises ont déjà été pris pour une éventuelle collaboration et il serait fortement regrettable que la commune de Meyrin ne soit pas partenaire dans ce projet ludique, écologique et social sans précédent. D'autre part, les initiateurs du labyrinthe envisagent de se constituer en association avec des Meyrinois qui ont montré de l'intérêt pour cette animation qui pourrait devenir ponctuelle et apporter un vrai plus pour notre commune.

Pour que ce projet puisse voir le jour cet été, nous, les radicaux, proposons un amendement au crédit initial de CHF 50'000.- et demandons un crédit de lancement et de soutien de CHF 25'000.- afin de réaliser ce premier labyrinthe meyrinois créé sur un terrain agricole où peut-être même les vélos électriques pourront faire un tour écologique à loisir, Monsieur de Préville !"

**M. Brulhart** fait part de la position du parti socialiste:

"Le projet d'un labyrinthe végétal est une idée intéressante. Le projet n'émanant pas d'une association communale mais d'un privé, il n'est vraiment pas compréhensible que la collectivité doive sponsoriser l'initiative d'un particulier.

Au niveau budgétaire, celui présenté, compte tenu de la proposition du parti radical, est quant-même de CHF 25'000.-. On n'est pas encore certain que les sponsors démarchés par l'initiateur du projet acceptent de donner de l'argent, ce qui pourrait peut-être aboutir à un avortement du projet.

Il faut également soulever qu'une pétition a été lancée par les habitants du chemin des Ceps contre ce projet.

Il y a également le problème des places de stationnement. Le parking de la piscine étant souvent saturé, surtout en plein été, est-ce que les gens seront d'accord de marcher du park & ride pour accéder à l'infrastructure ?

Les entrées dans ce labyrinthe sont totalement dépendantes du temps et donc les recettes également.

En conclusion, le groupe socialiste refusera ce projet de délibération n° 2008-02a d'un montant de CHF 50'000.-."

**Mme Doudin** donne lecture de la position de son groupe:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin trouvent ce projet intéressant et séduisant. Ils en apprécient son côté pédagogique, festif et écologique. Toutefois, plusieurs points sur les domaines suivants, ne rencontrent pas notre approbation:

financier: estimation floue des coûts, parrainages incertains;  
technique: problèmes de sécurité, de stationnement, non soutien des riverains;

et encore associatif: projet qui n'a pas fait appel au tissu associatif, pourtant fort développé à Meyrin-Cointrin;

sans parler des délais induisant des prises de décisions précipitées.

De plus, le Conseil municipal n'a pas pour vocation de parrainer les entreprises privées, en particulier à caractère commercial.

Nous recommandons donc à l'initiateur de se rapprocher des associations de notre commune et d'élaborer avec leur appui et assistance un projet similaire pour l'été 2009. Bien préparé, bien encadré (peut-être dans un projet plus large et plus ambitieux), bien planifié, un tel projet rencontrerait alors notre plein soutien.

Malheureusement, en l'état du projet, les Verts de Meyrin-Cointrin ne voteront pas cette délibération."

En préambule, **M. Charpier** dit avoir beaucoup d'estime pour M. Solai, secrétaire général, lequel est sérieux, compétent et travailleur. Toutefois, il ne trouve pas normal que celui-ci participe aux commissions, lesquelles lui prennent beaucoup de temps, ce d'autant moins que les conseillers sont aptes à discuter des dossiers.

D'autre part, il estime que ce projet est très intéressant et représente un bon complément aux activités de la Commune. Considérant qu'il ne faut pas être doctrinaire, il souhaite que le principe de partenariats public/privé soit discuté.

En conclusion, il annonce que le groupe A gauche toute approuvera la délibération au coût initial de CHF 50'000.- et se demande d'ailleurs si le projet serait encore viable à moitié prix.

**M. Schweizer** répond que ce serait le cas mais que certaines animations devraient être réduites ou supprimées. Il en profite pour ajouter que la Mission d'Autriche était d'accord d'offrir un week-end aux Meyrinois.

**Mme Duay-Duran** fait part de la position du PDC:

"Le projet concernant la réalisation d'un labyrinthe végétal ainsi que d'un espace réservé à des animations a été présenté par M. Michael Hoch avec beaucoup d'enthousiasme le 18 mars en commission de culture. Son objectif était celui de créer un projet rassembleur pour une animation ludique d'été inscrite au Passeport-vacances et opérationnel de la mi-juin à mi-septembre, soit environ 75 jours.

Nul doute de l'attrait culturel et récréatif qu'un tel projet peut susciter au sein des Meyrinois et particulièrement de son accueil auprès des enfants. Toutefois, ce projet amène quelques réflexions et notamment le fait qu'il crée un précédent avec une personne privée qui demande un subventionnement à une collectivité publique. Cette personne n'a pas de lien associatif avec la Commune et elle monte son entreprise. De plus, tout en faisant abstraction de ces considérations, nous nous interrogeons également: au niveau budgétaire, c'est-à-dire l'équilibre entre recettes et charges; au niveau de la réussite, par exemple en cas de mauvais temps pendant plusieurs jours, ce qui impliquerait la diminution du nombre des entrées estimées à CHF 36'000.-; au niveau de la sécurité, le labyrinthe est éloigné des habitations et proche néanmoins d'accès pour les jeunes; au niveau du parking également, nécessaire aux visiteurs extérieurs à Meyrin et notamment lorsqu'il y aura affluence à la piscine; enfin au niveau du timing car nous pensons que ce projet, bien que très attrayant et coloré, a été présenté trop tard. Avec plus de temps, un tel projet pourrait être réalisé avec le support de la Commune et des associations, ce qui permettrait également de réduire les coûts.

C'est enfin pour ces raisons que le PDC refusera cette année la participation de la Commune à la réalisation du projet labyrinthe végétal. Nous proposons et encourageons néanmoins le résolvant à soumettre ce projet au début de l'automne pour l'année 2009 sous une autre forme et en collaboration avec le service des affaires culturelles et celui des actions sociale et jeunesse."

**M. Mizrahi**, au nom de l'UDC, trouve ce projet intéressant dans la mesure où il permettra d'augmenter le rayonnement de la commune de Meyrin à l'extérieur, aussi bien dans les autres communes qu'en Suisse et en France voisine. Il apprécie également l'aspect rural de cette animation située en zone urbaine, qui a en outre une dimension didactique, ludique, conviviale, culturelle, sociale, et donc beaucoup d'avantages.

Pour **M. Mizrahi**, cette activité procurerait des loisirs à la population meyrinoise pendant l'été, notamment pour les personnes qui ne peuvent partir en vacances. Enfin, il trouve l'emplacement bien choisi et fait remarquer que trois agriculteurs ainsi que le Cern ont approuvé ce projet.

En conclusion, il annonce que son groupe approuvera cette délibération.

**Mme Riman** ne comprend pas les réticences de certains alors que ce genre d'animation a déjà souvent été réalisé ailleurs et rencontre beaucoup de succès. Elle note en outre qu'il n'y a aucune activité pour les petits enfants à Meyrin pendant l'été.

D'autre part, elle trouve très intéressant qu'il y soit prévu des stands pour permettre aux paysans de vendre les produits de leur ferme, ce qui confère à ce projet un aspect écologique. Elle s'étonne d'ailleurs que M. Tschudi y soit opposé, ce d'autant plus que ce labyrinthe permettrait de sensibiliser les enfants à la nature.

Enfin **Mme Riman** fait remarquer qu'il n'est pas question d'enrichir un privé et constate que l'on n'hésite pas à investir beaucoup plus d'argent pour une fête de trois jours organisée par l'administration.

**Mme Girardet** appuie les propos de Mme Riman et relève que tous considèrent qu'il s'agit d'un bon projet dont le problème réside dans le financement. Il faudrait donc trouver un terrain d'entente, soit en baissant les coûts, soit en demandant à la Commune de mettre du matériel à disposition.

En conséquence elle demande une suspension de séance.

**Mme Schweizer** trouve regrettable que M. Hoch ait été entendu par la maire avant de passer en commission. Quant au fait de sponsoriser un privé, elle fait remarquer qu'il n'est pas question de donner de l'argent à une personne pour financer une entreprise mais uniquement une activité estivale. A ce sujet, elle rappelle que les sponsors ont mis l'accord de la Commune comme condition à leur participation financière.

**M. Tschudi** tient à préciser qu'il soutient totalement l'agriculture de proximité, de préférence biologique, mais que ce n'est pas le but de ce projet.

Il se dit également favorable à un partenariat public/privé mais n'est pas d'accord de donner un blanc-seing à un privé. Il préfère en effet que les projets soient réalisés dans le cadre d'une concertation entre le privé et la Commune, et que les associations en soient partenaires.

**M. Brulhart** fait remarquer à Mme Riman que le prix d'entrée prévu est élevé pour les familles. Il ajoute ne pas être opposé à ce projet mais n'est pas d'accord de favoriser un privé.

**Mme Riman** propose que le parti socialiste dépose une résolution dans le but d'offrir la gratuité d'entrée à la piscine pour les enfants, lesquels s'y rendent souvent contrairement à une activité telle qu'un labyrinthe.

**Mme Schweizer** indique que M. Hoch était prêt à proposer des tarifs réduits en combinant l'entrée au labyrinthe avec celle de la piscine mais qu'il n'est pas possible d'offrir la gratuité.

**Mme Boget** tient tout d'abord à revenir sur les attaques dont a été victime M. Solai de la part de M. Charpier. Elle rappelle que le secrétaire général est le responsable suprême de la Commune et qu'à ce titre, il a toutes les compétences pour participer à une commission et y remplacer n'importe qui puisqu'il est en lien direct avec l'ensemble des chefs de service et peut apporter une vision synthétique sur un dossier. Elle est heureuse que M. Solai se préoccupe de ce qui se passe au sein de certaines commissions et qu'il y consacre une partie de ses soirées afin de faire avancer les dossiers. Elle tient à l'en remercier publiquement.

D'autre part, **Mme Boget** signale à Mme Riman que les jeunes enfants bénéficient de la gratuité d'entrée à la piscine municipale.

Enfin, en ce qui concerne la culture, elle relève que Meyrin s'est construite grâce à la participation de ses habitants qui se sont regroupés afin que des infrastructures soient réalisées ou améliorées, tant au niveau du sport que des commerces ou des espaces pour la petite enfance. Ces démarches ont été menées en collaboration avec la Commune et ce mode de faire s'est poursuivi depuis lors.

Quant à la comparaison avec la manifestation organisée à l'occasion de l'inauguration du stade de football, elle précise que cette fête a été mise sur pied sous la présidence du Cartel et en collaboration avec les associations. Elle fonctionnera grâce aux bénévoles, sera gratuite et permettra aux Meyrinois de partager un moment de convivialité au début de l'été.

**M. Charpier** estime n'avoir pas attaqué M. Solai mais, au contraire, vanté ses mérites, considérant simplement qu'un secrétaire général a autre chose à faire que de participer à des commissions.

Plus de trois conseillers appuyant la suspension de séance, **celle-ci est suspendue de 20h00 à 20h20.**

\*\*\*\*\*

La parole n'étant pas demandée, **M. Schweizer** met tout d'abord au vote l'**amendement** proposé par Mme Hayes, au nom des radicaux, consistant à **ramener le crédit demandé à CHF 25'000.-.**

Cet amendement est **REFUSE PAR 10 OUI, 18 NON ET 1 ABSTENTION.**

Il est ensuite passé au vote de la **délibération n° 2008-02a**

**présentée par Mme Adriana Schweizer, au nom du groupe radical de Meyrin-Cointrin, demandant l'ouverture d'un crédit de CHF 50'000.- destiné à participer au financement et à la réalisation d'un labyrinthe végétal sur notre commune pour l'été 2008**

---

Vu la nécessité de disposer rapidement du soutien de la Commune;

Vu que la réalisation des semis doit être faite avant le mois de mai;

Vu son inscription au passeport vacances;

Vu les synergies escomptées entre diverses associations à buts social, agricole et culturel;

Vu l'engagement pris par les paysans et leur intérêt pour le projet;

Vu les potentialités d'animation et de loisirs offertes par cette activité pour la population meyrinoise;

Vu le rapport de la commission de la culture;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 8 avril 2008,

## **R E F U S E**

### **PAR 16 NON, 11 OUI ET 2 ABSTENTIONS**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 50'000.-** destiné à participer à la réalisation d'un labyrinthe avec M. Michael Hoch et les paysans de notre commune;
2. de prélever cette somme sur les disponibilités meyrinoises.

***La séance est suspendue de 20h30 à 21h15.***

\* \* \*

11. **Délibération n° 2008-04a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 400'000.- destiné à financer le remplacement des installations de distribution automatique de billets et du contrôle d'accès à la piscine de Livron et du centre sportif municipal. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments et des sports conjointe (Mme Girardet, AIM)**

**Mme Girardet** donne connaissance du rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments et des sports conjointe, tenue sous la présidence de MM. Hernot (sports) et de Prévile (travaux) et avec la participation de MM. Devaud, conseiller administratif, et Genequand, chef du service des sports:

*"Après les salutations d'usage, M. Hernot donne la parole à M. Genequand qui explique les enjeux de cette délibération. Il s'agit de remplacer le système de contrôle d'accès des installations sportives du Bois Carré mises en service en 1997. Il a fallu choisir entre un système automatisé à l'époque ou plutôt faire appel à du personnel. Pour des raisons essentiellement de coûts, il avait été préféré à l'époque de mécaniser la billetterie en la dotant d'appareils capables de lire les cartes d'abonnement. Force est de constater aujourd'hui que le système n'est pas infaillible. Il tombe régulièrement en panne et les pièces de rechange se font rares. Un problème de lecture des codes barres rend ce système inefficace et désuet. Suite à ces constats, une étude a conduit le service à proposer la demande de crédit dans le but d'abandonner ce système au profit d'une nouvelle installation capable de répondre à toutes les nouvelles sollicitations de la billetterie du centre sportif.*

*Le service des sports a, dans un premier temps, estimé que les honoraires pratiqués par un mandataire externe pouvaient être économisés. Un cahier des charges fut donc établi par le service afin de répondre aux points spécifiques suivants:*

- les abonnements devaient être nominatifs, munis d'une photo, avec possibilité de blocage en cas de vol et de perte;*
- le système actuel devait être complété et amélioré avec un système permettant de dialoguer entre tous les sites sportifs de la Commune;*
- prévoir une limitation des heures de la validité des abonnements "clubs", un possible paiement avec une carte de crédit, une interface multi-langues et des abonnements recyclables (ils peuvent être reprogrammés pour l'année suivante).*

*Sur les cinq entreprises contactées, seules deux ont rendu une offre dans les délais. Elles proposent toutes deux une solution intéressante. M. Genequand explique comment le choix s'est finalement porté sur l'offre la moins chère. Un dossier technique accompagne les explications détaillées. Il reprend par exemple la description de l'installation de contrôle d'accès avec ses avantages comme suit :*

- système code-barres pour entrées simples (identique à aujourd'hui);*
- carte RFID pour abonnements "10 entrées" et "saison";*
- affichage de la photo contenue dans le serveur lors de chaque passage;*
- meilleur suivi des trublions et des fraudeurs;*
- récupération de la carte après le dixième passage;*
- possibilité de faire des abonnements combinés, spéciaux, avec des validités différenciées.*

*On apprendra que les portillons actuels seront conservés alors que, pour la patinoire, un portillon de même type (porte de métro) est prévu. La pièce la plus importante du système réside dans les caisses automatiques car la plupart des transactions se font par l'intermédiaire de ces machines. Elles seront munies d'un écran tactile et offrent la possibilité de paiements en CHF ou en euros. Il subsistera une grande souplesse de vente manuelle d'abonnement ou de prise en mémoire de photos par la mairie pour la vente durant la période promotionnelle.*



*M Genequand passe en revue le détail des coûts, dont la somme totalise CHF 465'000.-, de laquelle CHF 65'000.- sont à déduire car déjà votés pour la patinoire couverte. Les consommables pour la première année d'exploitation se montent à CHF 45'000.-. Le solde couvre les raccordements électriques, l'installation des rideaux de protection contre le vandalisme, la révision et la rénovation des portillons d'entrée et le portillon d'entrée pour la patinoire couverte. Le total de la délibération se monte donc à CHF 400'000.-.*

*Il termine en disant que le vote du crédit au Conseil municipal devrait se faire en avril et la commande en mai. Il est prévu de procéder à l'installation à la piscine de Livron en juillet-août. L'installation au centre sportif est prévue en septembre et l'installation à la nouvelle patinoire à fin 2008.*

*Le président propose de passer à la série des questions des commissaires.*

*Le système sera certainement plus sûr d'utilisation et les fraudes moins fréquentes, voire impossibles. Un nouveau serveur sera relié directement au serveur du SIACG.*

*Répondant à un commissaire, M Genequand se veut rassurant: le cahier des charge, prévoit qu'il soit possible de dialoguer en français avec le fournisseur et qu'il ne devait pas être éloigné de plus de 150 km. Un accord a été trouvé avec un partenaire situé à Vufflens-la-Ville. Il assurera le service après-vente. La langue de base sur la machine sera le français avec deux langues supplémentaires (allemand et anglais). Concernant les caisses, il explique qu'elles sont vidées tous les soirs. De plus, elles sont reliées à un système d'alarme avec Protectas. Quant au prix du billet d'entrée, il faut compter avec 250'000 entrées par saison au centre sportif, 50'000 au Livron et 20'000 à la patinoire.*

*Un longue discussion s'engage au sujet des consommables dont le coût pour la première année d'utilisation est estimé à CHF 45'000.-. Par la suite, les frais de ces cartes devraient être sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui (CHF 12'000.- par année). On s'interroge s'il ne serait pas judicieux de demander une caution aux clients lors de la délivrance de ces cartes magnétiques. Une commissaire propose de retenir CHF 10.- par carte à l'achat de cette dernière. Au vote, c'est finalement un montant de CHF 5.- de caution qui sera accepté par 9 commissaires contre 1 et 1 abstention. Au préalable, le président de la commission des travaux (M. de Préville) avait dû trancher le vote de 5 contre 5 pour en refusant les CHF 20.- de caution.*

*M. Devaud devra encore expliquer pour quelles raisons ce crédit ne prévoit pas de montant pour la maintenance. Un contrat d'entretien pourra figurer au budget de fonctionnement, mais seulement une année après la mise en service du système. Le vendeur a en effet prévu de se charger de sa maintenance la première année comme d'un service gratuit après vente. Puis, la Commune devra choisir l'entretien adéquat, soit en passant un contrat annuel auprès d'un prestataire, soit à la demande selon les besoins. Jusqu'à présent la Commune a répondu au coup par coup et regrette que les montants inhérents à l'entretien ne soient pas à disposition en l'état.*

Répondant à une série de questions d'un commissaire, M. Genequand explique que le système d'empreintes digitales coûte CHF 2'000.- pièce, soit CHF 8'000.- supplémentaires. Au sujet de la carte cash, l'utilisation est tout à fait possible, c'est un choix que devra faire le service des finances de la Commune. La carte Maestro est acceptée à deux endroits ainsi que la Visa et la Postcard. La garantie des installations est d'une année.

Un commissaire constate qu'il y a dix ans, le Municipal s'est trouvé devant un choix de deux options possibles: augmentation du personnel à la caisse ou nouveaux appareils de distribution automatique. Le bilan de cette longue expérience n'est pas tout à fait à l'avantage de la machine. En effet, il a fallu suppléer bien souvent à des pannes en engageant du personnel surnuméraire. D'autres part, la resquille n'a pu être évitée comme l'a confirmé M. Genequand.

Pour répondre à cette interpellation, M. Devaud rappelle qu'à l'époque, Maisonnex n'avait pas été intégrée parce qu'une personne physique était nécessaire. Il est précisé que, pour l'instant, la liaison avec Maisonnex se fait par internet mais que dès que la connexion à la fibre optique sera opérationnelle, cette connexion sera annulée au profit du réseau communal interne. Le choix actuel propose une installation évolutive et de nouveaux équipements pourraient y être raccordés si nécessaire. M. Genequand ajoute que les références du fournisseur sont fiables mais que ses clients se situent surtout en Suisse allemande et en Allemagne.

Avant de procéder au vote de la délibération, M. de Prévaille propose de prolonger de deux ans le temps d'amortissement en mettant 10 annuités au lieu de 8.

A la majorité évidente, il est décidé d'inscrire 10 ans sur la délibération pour amortir cette somme sous réserve de l'acceptation de ce délai par l'Etat.

Les commissaires se chipotent encore un quart d'heure pour savoir qui va pouvoir voter sur la proposition de Mme Schweizer qui demandait l'instauration d'une caution de CHF 10.- pour les cartes magnétiques. Finalement c'est la commission des travaux qui vote par 5 oui, 5 non et 1 abstention. Le président tranche en refusant cette proposition.

M. Charpier se dit mécontent de cette manière de faire. Il n'est pas d'accord avec CHF 10.-. mais propose CHF 5.-. La proposition du principe d'un dépôt de CHF 5.- est mise aux voix: la commission des travaux accepte le principe par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

Le président estime nécessaire de préciser "qu'une caution de CHF 5.- par carte, remboursée lors de la restitution de la carte" soit ajoutée dans la délibération sous le "décide".

M. Hernot passe au vote pour la délibération n° 2008/04 se montant à CHF 400'000.- avec un "décide" modifié:

- commission des sports: 8 oui et 2 abstentions
- commission des travaux: 9 oui et 1 abstention

Merci pour votre attention."

**M. Hernot** fait part de la position des socialistes:

"Le remplacement des installations de distribution automatique de billets et du contrôle d'accès à la piscine du Livron et au centre municipal par un nouveau système efficace et évolutif dotera la Commune d'un outil de gestion performant. Les données des différentes caisses placées aux entrées des installations sportives seront directement transmises sur un serveur placé en mairie, ce qui permettra aux services municipaux de déceler immédiatement toute anomalie et d'intervenir rapidement ainsi que d'avoir toutes les données statistiques et financières nécessaires à la gestion du service.

Le groupe socialiste soutiendra donc cette délibération."

**Mme Schweizer** donne connaissance de la position de son parti:

"Le groupe radical soutient le remplacement des installations de distribution automatique des billets et de contrôle d'accès de la piscine de Livron et du centre sportif municipal. Il faut remplacer le système actuel qui est devenu obsolète car les fréquentes pannes de ce système d'accès à nos installations sportives nous coûtent.

Le groupe radical suivra la commission des travaux publics et des sports conjointe qui accepte cette délibération avec une majorité évidente."

**M. de Préville** fait la déclaration suivante:

"Après une évaluation financière plus fine et une mure réflexion sur les avantages du système proposé, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération.

Cependant, nous profitons de cette occasion pour demander à notre administration communale de redoubler d'efforts pour chercher des solutions plus économiques pour de tels systèmes. En effet, nous sommes assez troublés de constater que le coût (amortissements compris) du billet correspond à environ 10% du prix moyen du billet d'entrée, ceci nous paraît énorme. Nous pensons qu'il conviendrait que l'élaboration des cahiers de charges présidant aux appels d'offre pour de telles acquisitions soit totalement revu."

**M. Hulliger** considère qu'une durée de vie de 10 ans est correcte pour du matériel électronique. Il note que ce système est évolutif et espère qu'il pourra être modifié si nécessaire, en espérant qu'il durera aussi 10 ans. Il termine en indiquant que l'Alliance des indépendants meyrinois acceptera cette délibération.

**M. Hamann** donne lecture de la position des démocrates-chrétiens:

"Vu l'état du matériel actuel et la difficulté de trouver des pièces de rechange, il est devenu nécessaire de changer ces installations. Le nouveau matériel répondra à ce que nous avons besoin pour la gestion automatique de l'accès de nos centres sportifs. Nous soutiendrons cette dépense soit CHF 400'000.-.

Les CHF 73'000.- d'options n'ayant pas été demandés, nous ne les voterons pas."

**M. Charpier** annonce que A gauche toute approuvera cette délibération.

**M. Mizrahi** signale que l'UDC fera de même.

La parole n'est plus demandée et **M. Schweizer** met au vote la **délibération n° 2008-04a**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 400'000.- destiné à financer le remplacement des installations de distribution automatique de billets et du contrôle d'accès à la piscine de Livron et du centre sportif municipal**

---

Vu l'état de vétusté et le manque de performances des installations de contrôle automatique des entrées de la piscine de Livron et du centre sportif municipal;

Vu la difficulté d'obtenir la maintenance suffisante pour l'installation actuelle;

Vu la mise en exploitation de la patinoire couverte à fin 2008;

Vu les études entreprises par le service des sports;

Vu le plan communal des investissements;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments et des sports conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 8 avril 2008,

## **D E C I D E**

### **PAR 28 OUI ET 1 NON**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 400'000.-** destiné à financer le remplacement des installations de distribution et de contrôle automatique des entrées à la piscine de Livron et du centre sportif municipal,
2. de demander aux personnes qui prennent un abonnement "saison", un dépôt de CHF 5.- par carte, somme qui leur sera rendue à la restitution de la carte.
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 400'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités dès 2009, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.331 "Amortissement des crédits d'investissements".

12. **Délibération n° 2008-06a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'925'000.- destiné au réaménagement en place piétonne de la partie centrale de la rue de la Golette, au surfacage de la chaussée et des trottoirs de la rue de la Golette entre l'avenue de Vaudagne et la place piétonne, et à la réfection de l'éclairage public sur la totalité de la rue de la Golette. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM)**

**M. Hulliger** donne lecture du rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments:

"Commission d'urbanisme - séance du 18 octobre 2006

*Petit flash back d'une dizaine d'années.*

*L'idée de limiter la rue de la Golette à la circulation a germé dans les esprits municipaux il y a de cela des lustres. Un concours avait même été organisé et un premier prix avait été attribué à un ingénieur un peu fou qui proposait de parsemer la rue de la Golette de plusieurs plantations de géraniums. Le projet paraissait intéressant mais n'avait pas été concrétisé pour différentes raisons que je ne vais pas vous rappeler ce soir.*

*Après une décennie de cogitations, le Conseil administratif et le service d'urbanisme, qui ont travaillé dans l'ombre, reviennent nous présenter le mercredi 18 octobre 2006 un nouveau projet. C'est donc sous la présidence de M. Girardet et en présence de MM. Sansonnens et M. Morand que Mme Manzoni et M. Schmidig du bureau Manzoni et Schmidig, ainsi que M. Dubois, ingénieur ICE, vont nous dévoiler ce nouveau projet.*

*L'idée première est de boucler définitivement la zone et de piétonner le milieu de la rue de la Golette entre l'école enfantine et le cycle d'orientation et de renforcer ainsi l'axe transversal en direction du secteur des Arbères du futur quartier des Vergers. Les interventions prévues sont de trois ordres: premièrement, élargir l'espace devant le CO pour le faire déborder sur la rue de la Golette. Deuxièmement, déplacer le parking enseignants de l'école enfantine afin de réorganiser le préau qui débordera lui aussi sur la rue de la Golette. Enfin, aménager un espace piétonnier favorisant une mobilité douce dans ce secteur. Dans ce projet, il est également prévu de reculer les zones de rebroussement afin de sécuriser au maximum l'espace à disposition devant les deux écoles. Les véhicules dits d'urgence pourront toujours, en cas de besoin, se faufiler. Quant aux accès aux immeubles voisins et à l'abri de la PC, ils seront tous deux préservés.*

*Les autres interventions prévues sont les suivantes:*

- *l'espace piétonnier sera fait sur un seul niveau de sol, sans trottoirs;*
- *les deux zones de rebroussement seront reculées d'une vingtaine de mètres. Elles seront calibrées pour permettre le passage de camions;*
- *l'éclairage sera modifié: forte intensité sur la partie carrossable, luminosité plus intime sur la partie piétonne;*

- l'espace de détente devant le cycle d'orientation se verra doté de longs bancs en béton et de bancs carrés en bois;
- d'autres bancs en bois sont prévus à l'entrée du Jardin des disparus ainsi que dans l'espace libéré par le déplacement du parking de la petite école.

Le planning de réalisation prévoit un retour des soumissions pour fin janvier 2007 avec un début des travaux possible fin avril 2007.

*Fin de la présentation.*

*Les commissaires se bousculent pour poser des questions ou faire des propositions. Un commissaire souhaite profiter de cet aménagement pour créer une piste cyclable. Une proposition d'ouvrir l'accès au parking du cycle d'orientation par la route de Meyrin est balayée vu le futur chantier du tram et de la tranchée couverte. Un autre commissaire s'inquiète de la pose d'un revêtement imperméable. On lui répond que cela est nécessaire vu que l'espace sera accessible en cas de besoin aux véhicules motorisés. L'idée de valoriser le Jardin des disparus germe dans l'esprit d'un commissaire. Il souhaite que cet espace soit plus ouvert et accessible depuis la rue de la Golette. Enfin, les estimations de coût sont abordées. M. Morand avance un montant de CHF 1'050'000.-, montant qui sera affiné en fonction des extensions possibles comme la mise en valeur du Jardin des disparus. Pour cela, il faudra attendre le retour des soumissions. Satisfaits des réponses données, les commissaires remercient les intervenants et passent le bébé à la commission des travaux qui aura pour mission d'étudier les coûts de cette opération.*

#### Commission des travaux publics - séance du 5 mars 2008

*C'est avec pratiquement un an de retard, soit le 4 mars 2008, que le Conseil municipal reçoit un projet de délibération de CHF 1'925'000.- concernant cet objet. Dès le lendemain, soit le mercredi 5 mars 2008, la commission des travaux va se pencher sur l'avenir de la rue de la Golette et décortiquer les coûts y relatifs. M. de Préville, président, ouvre la séance et salue M. Sansonnens, conseiller administratif en charge des travaux, MM. Morand et Maag du SUTPE ainsi que M. Schmidig qui revient en deuxième semaine et nous fait l'honneur de nous rafraîchir la mémoire et de répondre à nos nombreuses questions. En préambule, M. Sansonnens nous explique que le projet a été affiné et complété par trois nouveautés à savoir une réévaluation de l'éclairage public, le surfacage de la chaussée ainsi que la réfection des trottoirs hors zone piétonne.*

*Parole est donnée à M. Schmidig qui résume pour les nouveaux élus les aménagements prévus tels que le nouveau dessin des deux boucles de rebroussement, l'extension des deux préaux sur la rue de la Golette, le déplacement de clôtures ainsi que l'aménagement de l'espace devant le cycle d'orientation. En ce qui concerne cet espace, M. Schmidig précise qu'au sud et au nord de l'espace piéton, l'installation de grands bancs doit permettre de repousser les voitures. Le chemin rouge voit ses débouchés empiéter sur le nouvel espace public afin de les démarquer. Le Jardin des disparus se voit doté de bancs carrés en bois massifs. Le parking de l'école enfantine est déplacé hors de la zone, le long de la voie d'accès aux immeubles avoisinants. L'espace ainsi libéré devant l'école sera*

*engazonné et pourvu lui aussi de bancs carrés en bois. Les boucles de rebroussement sont reculées d'une trentaine de mètres, avant le débouché du chemin rouge de la campagne Charnaux. La place devant le cycle est prévue en stabilisé et de longs bancs en béton en définiront la limite. Le préau de l'école enfantine sera délimité par un mur en béton pouvant servir de banc et un nouveau grillage sera installé avec un portail en métal. Enfin, deux fontaines seront installées, l'une devant le cycle et l'autre sur l'ancien parking enseignants.*

*Avant de passer aux questions des commissaires, M. Morand explique qu'entre les deux présentations de 2006 et 2008, d'autres éléments, moins visibles, tels que la question foncière relative au déplacement du parking des enseignants ou la phase d'autorisation de construire sont intervenus. Ces éléments ont influé sur la date prévue pour le démarrage des travaux, repoussant celle-ci d'une année. M. Sansonnens rajoute qu'il a également fallu régler le problème d'implantation d'un écopoint.*

*La parole est donnée aux commissaires qui bombardent M. Schmidig de questions dont voici ses principales réponses.*

*L'accès aux véhicules prioritaires est préservé. Les bancs en bois seront en chêne imputrescible. Les fontaines fonctionneront avec un bouton poussoir. Les bancs en béton sont prévus teintés en gris mais des essais pour d'autres couleurs sont possibles. Ces bancs en béton auront pour rôle de délimiter l'espace place de l'espace cheminement. Le surfacage de l'espace place se fera en stabilisé concassé calcaire alors que l'espace cheminement sera revêtu de bitume pour des raisons pratiques. L'Etat ne participera pas à ce projet qui ne concerne que l'espace communal. Les murs du Jardin des disparus ne seront pas touchés. Les boucles de rebroussement seront précédées d'un seuil permettant de garantir la sécurité des usagers du chemin rouge. Le recul de 30 mètres de ces boucles devraient encore accroître la sécurité. La pose et dépose des enfants véhiculés par leurs parents ne devrait pas poser plus de problèmes qu'actuellement. L'accès au parking du cycle d'orientation par la route de Meyrin n'est pas approprié vu les travaux prévus ces prochaines années. L'éclairage existant sera remplacé et complété avec une lumière tamisée devant les écoles. Le chantier du Jardin des disparus persistera encore quelques temps, quant au Jardin des disparus lui-même, il se verra agrémenté d'un accès plus dégagé, de nouveaux bancs et de nouvelles plantations. Le chemin historique qui passe entre la rue de la Golette et la ferme du même nom sera stabilisé et assaini. Le préau de l'école enfantine se verra doté de nouveaux jeux.*

*La source de questions étant tarie, nous libérons M. Schmidig pour délibérer.*

*Les débats démarrent au sujet du coût de l'opération qui inquiètent un commissaire. Une prévision de CHF 1'600'000.- apparaît dans le plan des investissements. Selon ce même plan, il y a déjà eu pour CHF 600'000.- de travaux. Avec la somme proposée aujourd'hui, soit CHF 1'925'000.- il faudra apporter des modifications. M. Maag conteste les CHF 600'000.- annoncés. Il ne parle que de CHF 300'000.- dépensés suite à une délibération de CHF 330'000.- votée en 1996. M. Maag apportera un rectificatif après vérification. La ligne prévue dans le plan des investissements indiquant un montant de CHF 1'600'000.- correspond*

*bien au projet initial de 2006, soit sans tenir compte des ajouts tels que l'éclairage ou le surfacage de la partie carrossable de la rue de la Golette qui représentent à eux seuls un coût supplémentaire de CHF 350'000.-. Quant à la somme déjà dépensée, une erreur s'est glissée dans le plan des investissements. Il confirme que seuls CHF 300'000.- ont bien été dépensés. Ce même commissaire souhaite que toute la lumière soit faite en ce qui concerne l'éclairage, éclairage que d'autres commissaires estiment trop copieux pour ne pas dire trop coûteux. M. Maag répond que l'éclairage actuel date de 1964 et que son remplacement n'est pas du luxe. De plus, il est question de créer un espace convivial et, point non négligeable, plus sécurisant qu'actuellement. Enfin, le nouveau type d'éclairage sera plus économique. Quant au vandalisme, il devrait pouvoir être limité vu la hauteur des mâts, à savoir 5 m. Autre pierre d'achoppement, la couleur et la structure des bancs. Les goûts et les couleurs, ça se discute. Certains souhaitent que les bancs en béton soient teintés alors que d'autres voudraient rajouter un surfacage en bois sur l'assise de ces bancs.*

*Il leur est répondu que souvent, la couleur des bétons teintés s'altère et devient fade. Mais des essais peuvent être faits si ça nous fait plaisir. Quant au surfacage en bois, il causerait des problèmes de nettoyage, de nombreux déchets pouvant s'immiscer entre les interstices. La séance touche à sa fin. Le président, M. de Préville n'est pas satisfait. Il estime avoir présidé une commission d'urbanisme et non des travaux. Ce qui a été débattu consistait en une répétition de ce qui a été vu en 2006. Il regrette que les coûts n'aient pas été une priorité et mieux débattus.*

*Il procède à contre cœur au vote concernant ce projet: les commissaires se montrent favorables et préavisent le réaménagement de la rue de la Golette par 8 oui et 1 abstention."*

**M. Haldemann** donne connaissance de la position des radicaux:

"Le projet tel qu'il nous a été présenté peut ne pas plaire en terme de design mais, comme l'a dit le rapporteur, aucun projet de ce type ne fait l'unanimité. Par contre, ses objectifs, en termes de convivialité, sécurité, facilité d'entretien et durabilité du mobilier urbain, nous paraissent atteints.

C'est pourquoi le groupe radical soutient cette délibération destinée à l'aménagement du périmètre de la rue de la Golette."

**M. Chambers** relève qu'une partie des conseillers a déjà eu l'occasion de suivre le dossier de l'aménagement de la rue de la Golette puisqu'il date de 1991. Il ajoute que le groupe DC trouve ce projet bon dans la mesure où il permet de sécuriser ce secteur, qu'il est cohérent et satisfaisant tant pour les enseignants que les enfants et adolescents concernés et, enfin, que l'éclairage prévu est bien pensé.

Quant à lui, il regrette qu'il y ait autant de béton et aurait préféré que les éléments en béton soient teints en rouge. Enfin il considère que les CHF 330'000.- votés en 1996 pour la modération de trafic sur cette rue devraient être ajoutés à la délibération.

Il termine en indiquant que son groupe approuvera ce projet.



**M. Boccard** fait part de la position des Verts de Meyrin-Cointrin:

"Voilà bientôt 17 ans que la problématique de la rue de la Golette intéresse la Commune. Cette rue, qui est empruntée par plus de 1000 écoliers tous les jours, nécessite un aménagement sécurisé définitif. L'aménagement provisoire a certes permis d'interrompre le trafic et a ainsi apporté une première sécurité, sécurité toute relative cependant puisque des automobilistes commettent régulièrement des incivilités en se frayant un passage sur le trottoir, ce qui est extrêmement dangereux, notamment à la sortie de la promenade du Bois-Clair. Il était donc plus qu'urgent que l'on procède à un aménagement définitif qui transforme ce qui faisait un peu zone en une esplanade conviviale accueillante. Espérons que l'Etat de Genève procédera dans la foulée à la réhabilitation de ce qui est de son domaine. Nous invitons le Conseil administratif à faire pression auprès des instances compétentes.

D'autre part, nous insistons avec force pour que le chantier sis dans le Jardin des disparus disparaisse au plus vite, quitte à en creuser un autre vers la rue de la Prulay. Si nous insistons sur ces deux points, c'est pour que l'aménagement relativement onéreux que nous votons ce soir réhabilite vraiment cet espace important de notre patrimoine comprenant la ferme de la Golette, la porte de Sinmartin, le Jardin des disparus, un cycle et une école primaire.

Le projet que nous votons ce soir est un exemple qui devra faire école. Pour que les rues de notre cité deviennent progressivement des lieux de vie, des espaces de rencontre sécurisés, d'autres rues devront être progressivement réaménagées dans le même esprit. La prochaine étape sera sans doute la rue de Livron dans le cadre de la réalisation du tram. Meyrin deviendra ainsi progressivement une ville où il fera bon vivre. Nous avons tous à y gagner.

Les Verts voteront ce projet de délibération et se réjouissent de l'inauguration de l'esplanade de Golette."

**M. Hernot** donne lecture de la position des socialistes:

"Le réaménagement de la partie centrale de la rue de la Golette est un projet qui a déjà de nombreuses années de gestation. Réaliser un espace convivial qui assure la sécurité des élèves des écoles situées de part et d'autre de cet espace était devenu une nécessité.

Le groupe socialiste est satisfait de voir aboutir les démarches dans ce sens et soutiendra cette délibération."

**M. Charpier** annonce que les membres d'A gauche toute sont enthousiasmés par ces aménagements dont le seul défaut est leur prix élevé, mais il fait confiance aux services qui géreront ce dossier en relevant que, jusqu'à ce jour, les conseillers municipaux n'ont pas demandé à voir les soumissions.

Quoi qu'il en soit, ce projet est satisfaisant et il se réjouit de voir inaugurer ce nouvel aménagement.

**M. Hulliger** estime que la situation provisoire sur cette rue a assez duré et trouve ce projet séduisant, lequel fait d'ailleurs l'unanimité.

D'autre part, il note que cet aménagement se situera à un endroit stratégique, au centre du cheminement entre le village et la cité, mais également entre le Jardin alpin et le quartier des Vergers avec lequel il est prévu de réaliser une liaison.

Un espace convivial va donc être créé mais il constate toutefois que le montant des travaux est passé de CHF 1'000'000.- en 2006, à CHF 1'600'000.- dans le plan des investissements pour atteindre CHF 1'925'000.- ce soir. A ce sujet, il relève que le coût final des travaux correspond fréquemment au double de celui mentionné dans le plan des investissements. Il considère que les conseillers devront en tenir compte lors de l'examen dudit plan mais il reconnaît qu'à l'origine, certains aspects de cet aménagement n'étaient pas prévus.

En conclusion, **M. Hulliger** annonce que l'Alliance des indépendants meyrinois approuvera cette délibération.

**M. Schweizer** demande des précisions à M. Chambers sur sa proposition d'amendement consistant à rajouter la somme de CHF 330'000.- à la délibération.

**M. Sansonnens** tient à rappeler que ce montant a été voté en 1996 et que les comptes y relatifs ont été bouclés. La délibération présentée ce soir concerne l'étape suivante et il ne trouverait pas judicieux d'y mentionner le crédit précité qui ne serait en fait qu'un rappel historique.

En ce qui concerne le coût des ouvrages, il rappelle que les appels d'offres sont lancés sur la base des AIMP et qu'ils sont ouverts ou ciblés sur plusieurs entreprises selon les travaux. Il n'y a donc pas de négociations possibles avec les entreprises une fois les offres rendues, l'administration ne pouvant que vérifier la conformité desdites offres. **M. Sansonnens** relève qu'il y a donc mise en concurrence des entreprises et que la Commune ne fait qu'appliquer les procédures en usage.

**M. Chambers** fait remarquer que la somme de CHF 330'000.- n'a pas été entièrement dépensée et que le reliquat a permis de mandater des architectes en 2006 pour présenter ce projet. Il souhaite donc que soit clairement mentionné le coût réel de cette place dans la délibération, soit environ CHF 1'700'000.-, ce qui ne correspond pas au plan des investissements.

**M. Sansonnens** explique que le plan des investissements comporte trois types de budgets qui représentent différentes étapes d'un projet. En premier lieu sont mentionnés des montants correspondant à des estimations; les montants sont ensuite plus précis lorsque des devis estimatifs sont faits sur la base d'estimations réalisées par des mandataires; enfin figurent les montants correspondant aux appels d'offres. Ce procédé explique pourquoi le crédit mentionné dans le plan des investissements n'est pas le même que celui voté ce soir, d'autant plus que des travaux supplémentaires ont été prévus.

Il termine en expliquant que l'on ne peut faire figurer sur une délibération un montant déjà voté et utilisé, en rappelant encore que des projets ont été abandonnés pour cette rue parce que trop coûteux.

**M. Chambers** estime néanmoins que l'on doit tenir compte des CHF 330'000.- votés en 1996 dans le coût réel de la place et il propose de rajouter dans les considérants la référence à la délibération y relative.

Pour **M. Hernot**, il y a une confusion puisque la délibération votée ce soir porte sur des travaux à effectuer et non pas sur le coût total de la place piétonne de la rue de la Golette.

La parole n'étant plus demandée, **M. Schweizer** met aux voix l'**amendement** proposé par M. Chambers consistant à rajouter dans les considérants:

*Vu la délibération n°03/1996 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 329.920.- destiné à la modération de trafic de la rue de la Golette, votée le 19 novembre 1996;*

Cet amendement est **REFUSE PAR 11 NON, 7 OUI ET 11 ABSTENTIONS.**

Il est ensuite passé au vote de la **délibération n° 2008-06a**

**relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'925'000.- destiné au réaménagement en place piétonne de la partie centrale de la rue de la Golette, au surfacage de la chaussée et des trottoirs de la rue de la Golette entre l'avenue de Vaudagne et la place piétonne, et à la réfection de l'éclairage public sur la totalité de la rue de la Golette**

---

Vu la volonté de la commission de sécurité de supprimer le trafic de transit au droit du cycle d'orientation;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des nombreux enfants se rendant aux écoles de Meyrin-Vaudagne, de la Golette et au cycle d'orientation (plus d'un millier d'élèves);

Vu la présentation du projet d'aménagement à la commission d'urbanisme le 18 octobre 2006;

Vu l'aménagement provisoire en place depuis 2002;

Vu le bilan de l'aménagement jugé positivement par l'OTC en date du 31 août 2004;

Vu l'accueil favorable du projet par les directions du cycle d'orientation et de l'école de la Golette;

Vu l'accord des propriétaires de céder au domaine public communal les hors lignes nécessaires au réaménagement de la chaussée;

Vu l'aménagement proposé des chaussées faisant l'objet d'une autorisation de construire délivrée le 12 octobre 2007, sous N° DD 101'292;

Vu la loi sur les routes du 28 avril 1967;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu la délibération adoptée par le Conseil municipal en date du 26 juin 1984 instituant un fonds d'art contemporain;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 8 avril 2008,

**DECIDE**

**A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'925'000.-** destiné au réaménagement en place piétonne de la partie centrale de la rue de la Golette, au surfacage de la chaussée et des trottoirs de la rue de la Golette entre l'avenue de Vaudagne et la place piétonne, et à la réfection de l'éclairage public sur la totalité de la rue de la Golette,
2. qu'une somme de CHF 20'000.- sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds d'art contemporain,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 1'925'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'925'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue s'élevant à CHF 1'925'000.- en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 62'331 "Amortissements des crédits d'investissements", de 2009 à 2038,

\* \* \*

13. **Résolution n° 2008-10 présentée par Andrea Riman, au nom d'A gauche toute (AGT), relative à l'ouverture d'un crédit pour financer une participation communale destinée à inciter des habitants de la commune de Meyrin à l'achat d'un abonnement des transports publics genevois**

En préambule, **M. Schweizer** indique que le Bureau propose le renvoi de ce dossier à la commission des finances, ce qui est approuvé par Mme Riman.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Schweizer** met au vote le renvoi de la **résolution n° 2008-10** à la **commission des finances**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

14. **Résolution n° 2008-11 présentée par Faruk Osmani, hors parti, relative à la création d'un lieu de rencontre et de jeux sur la parcelle n° 14151 d'une superficie de 4717 m<sup>2</sup>, propriété privée de l'Etat de Genève, située entre le chemin du Vieux-Bureau et la rue Emma-Kammacher**

*Cette délibération a été mise en suspens par M. Osmani.*

\* \* \*

15. **Résolution n° 2008-12 présentée par Faruk Osmani, hors parti, proposant d'ouvrir la circulation aux riverains du Village dans la rue Virginio-Malnati depuis la route du Nant-d'Avril**

**M. Osmani** demande que sa résolution soit renvoyée en commission d'urbanisme.

La parole n'est pas demandée et **M. Schweizer** met au vote le renvoi de la **résolution n°2008-12** à la **commission d'urbanisme**.

Cette propose est **ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

\* \* \*

16. **Rapport de la déléguée à la Commission consultative intercommunale transfrontalière (CCIT) (Mme Ecuyer, R)**

*Rapport annuel mars 2007 mars 2008*

*Les délégués se sont réunis en séance plénière à deux reprises durant cette période, à Prévessin-Moëns le 23 mai 2007 et à Satigny le 5 décembre 2007.*

*Lors de l'assemblée du 23 mai présidée par M. Philippe Poget, les comptes généraux de la CCIT et ceux de la Trans'2005 ont été présentés puis soumis à l'approbation des délégués ainsi que le rapport des vérificateurs des comptes. Il est bon de rappeler que le budget de fonctionnement de la commission est alimenté par les communes membres au prorata de leur nombre d'habitants.*

*Après les rapports d'activité des différents groupes de travail: Trans'2007, jeunesse et communication, M. Jean-Marc Guinchard, directeur de la Direction générale de la santé de la République et Canton de Genève, nous a fait un exposé très intéressant et complet sur "la situation actuelle de la collaboration transfrontalière en matière de soins hospitaliers". Il a évoqué la commission santé, droit et cohésion sociale qui est un axe de travail prioritaire défini par le CRFG, la plus ancienne instance de la coopération transfrontalière franco-genevoise à laquelle vient d'être rattaché le projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il nous a présenté ensuite tous les domaines traités par cette commission et les projets en cours, en vue d'une collaboration régionale de plus en plus efficace,*

*particulièrement en ce qui concerne la planification sanitaire, l'accès aux soins et les secours d'urgence transfrontaliers.*

*Le 5 décembre 2007, en mairie de Satigny, le budget 2008 de la CCIT a donné lieu à une large discussion qui faisait suite à la remise en question des frais de fonctionnement en relation avec le cahier des charges du secrétaire général. Deux séances de bureau avaient permis de redéfinir les principes fondamentaux de la CCIT et le rôle du secrétaire général. La CCIT doit rester un lieu d'échanges et de partage non seulement entre les délégués des différentes communes mais aussi entre les autres élus et les habitants. Le secrétaire général quant à lui est le lien entre les différents acteurs, il gère le budget, prépare et convoque les séances plénières sur la base de deux par année et en rédige les procès-verbaux qu'il fait parvenir aux délégués et aux administrations communales. Quant aux projets proposés par les commissions, ils seront financés par les communes participantes et feront l'objet d'un budget séparé comme c'est déjà le cas pour la Trans.*

*Le budget 2008 revu à la baisse, particulièrement en raison de la diminution de l'indemnité du secrétaire général, est accepté.*

*Etant donné la proximité des élections municipales françaises, l'élection des nouveaux co-présidents aura lieu à la prochaine plénière.*

*Le président P. Poget donne ensuite la parole à Mme Monique Robert, responsable de l'information régionale à l'OCSTAT (office cantonal de la statistique, Genève), pour une synthèse 2007 de l'observatoire statistique transfrontalier, notamment concernant les réalités constatées sur la région du Pays de Gex et de la rive droite genevoise. Cet exposé très détaillé contient un grand nombre de planches illustrées que vous pouvez consulter sur notre site [www.ccit-info.org](http://www.ccit-info.org).*

### Activités des groupes de travail

#### **Communication**

*L'entretien du site internet demeure la principale préoccupation du groupe. Nous disposons maintenant des outils pour le rendre plus vivant et l'actualiser régulièrement mais c'est le temps qui manque pour s'en occuper ! Peut-être trouvera-t-on des forces neuves parmi les délégués nouvellement nommés !*

#### **Jeunesse**

*Après la réussite de la journée ludique de rencontre transfrontalière organisée en septembre 2006 à l'école des Champs-Fréchets, avec la participation d'une classe de 5P de chaque commune de la CCIT, la manifestation a été reconduite avec les mêmes participants, sauf deux classes, au même endroit, le 5 juin dernier. Les enfants se sont retrouvés avec beaucoup de plaisir. Vous avez pu lire un petit reportage de cette journée dans le numéro 88, été 2007 de Meyrin Ensemble.*

*Nous aurions souhaité pouvoir organiser cette journée dans une des communes françaises mais les difficultés douanières nous en ont empêchés. A notre demande, J.-B. Busset, secrétaire général de la CCIT, a pris contact avec les services des douanes suisses et françaises pour voir s'il y avait des solutions pour faciliter le passage de groupes d'enfants. Pour l'instant, nous n'avons aucune réponse.*

*Les enseignants français qui retrouvaient un même degré cette année, ce qui n'est pas le cas en Suisse, ont manifesté le désir de reconduire cette rencontre en*

*exerçant les sports d'équipe durant l'année scolaire pour rendre les jeux plus attractifs. Les candidats genevois n'ont pas été difficiles à trouver et la journée est programmée au 20 mai prochain, à nouveau aux Champs-Fréchets ainsi qu'au terrain de rugby du Centre sportif où une initiation à ce sport est prévue. Nous n'attendons plus que le soleil !*

### **Trans'2007**

*Le groupe de travail emmené par Gilbert Meillaz, n'a pas ménagé ses efforts pour mettre sur pied cette fête qu'il aurait souhaité plus populaire. Elle s'est déroulée sur deux communes, Collex-Bossy et Ornex.*

*Le 12 mai 2007, la journée a commencé avec un temps incertain et frisquet, ce qui a certainement dissuadé certains de se retrouver à 8h30 à Thoiry pour le départ de la randonnée cyclo-touristique à travers les communes, qui les conduisait à Collex. Visite commentée à l'élevage de bisons, animation musicale par "Le Group", repas chaud et il était déjà temps de gagner Ornex, soit à pied à travers la campagne, entraîné par Le Group, soit en voiture.*

*Ce même jour se déroulait le cross des écoles d'Ornex auquel ont pu participer les enfants de la CCIT. L'après-midi s'est poursuivie avec la traditionnelle dictée concoctée par Trinquedoux et suivie par 54 enfants et 34 adultes. Distribution des prix, goûter, la fête se termina en beauté.*

*Bilan de cette journée: il faut chercher à s'intégrer à des manifestations existantes tout en gardant notre spécificité, soit les deux points forts, la randonnée à vélo et la dictée qui drainent l'une et l'autre la plus grande partie des participants (voir reportage photos n° 87 de Meyrin Ensemble). Une réflexion est menée dans ce sens pour la prochaine fois."*

**M. Charpier** aimerait connaître les montants exacts de réduction du budget.

**Mme Ecuyer** répond que l'assemblée a décidé de réduire l'indemnité du secrétaire général de moitié, soit CHF 5'000.-, car elle a estimé que celle-ci ne correspondait pas aux prestations. Elle ne peut donner les autres chiffres dans l'immédiat mais transmettra une copie du budget 2008 à M. Charpier.

**Mme Girardet** aimerait savoir si des modifications vont être apportées à cette commission à la suite des élections françaises et si la Trans'2000 sera reconduite cette année.

**Mme Ecuyer** répond que les élections ayant eu lieu en mars, les nouveaux délégués ne sont pas encore connus. Quant à la Trans'2000, c'est la prochaine assemblée qui décidera du maintien ou non de cette manifestation.

**M. Tschudi** relève qu'il est mentionné dans le rapport de Mme Ecuyer que "la CCIT doit rester un lieu d'échanges et de partage, non seulement entre les délégués des différentes communes mais aussi entre les autres élus et les habitants". Or, à l'exception de la Trans'2000 qui pourrait remplir ces critères, il ne voit pas comment cette commission pourrait rester un lieu de partage alors qu'elle ne l'est pas encore.

**Mme Ecuyer** mentionne que c'est un souhait de la commission et qu'il est essayé de mobiliser les gens par le biais d'échanges avec la jeunesse et de la Trans'2000. Elle note que c'est d'autant plus difficile que deux pays sont concernés. Elle reconnaît que la CCIT est un peu un club fermé, ce qu'elle regrette, mais considère qu'il faudrait plus de temps pour changer les choses, temps dont manque la plupart des élus.

\* \* \*

#### 17. Projets de résolutions

**Mme Revillet** annonce que les socialistes présenteront au prochain Conseil municipal un projet de résolution demandant d'attribuer une partie de l'excédent des comptes 2007 à l'achat de terrains dans le quartier des Vergers afin de permettre à la Commune un meilleur contrôle du projet.

\* \* \*

#### 18. Projets de motions

Néant.

\* \* \*

#### 19. Propositions individuelles

Néant.

\* \* \*

#### 20. Questions

**M. de Préville** aimerait savoir si les travaux de rénovation de la salle Antoine-Verchère sont terminés et s'ils ont été intégralement payés.

**M. Sansonnens** répond que, pour l'essentiel, les travaux sont terminés. Quant à leur paiement, il ignore si ses services ont reçu toutes les factures mais précise qu'une retenue de garantie de l'ordre de 10% a été faite, comme c'est l'usage, qui sera versée après un à deux ans selon les corps de métier.



**M. de Préville** explique être surpris de la mauvaise qualité des travaux par rapport à leur coût et signale à ce sujet que le plafond ne semble pas avoir été restauré avec le soin requis.

**M. Sansonnens** indique que le plafond n'a pas été refait en totalité mais uniquement à certains endroits, de même que la toiture puisqu'elle est encore en bon état.

**M. de Préville** demande ce qu'il en est de la marquise.

**M. Sansonnens** répond que la modification de la marquise extérieure n'est pas terminée.

\* \* \*

**M. Charpier** rappelle qu'un crédit d'étude pour l'aménagement du chemin de Riant-Bosson a été approuvé à l'unanimité en janvier 2006. En effet, ce secteur est complètement déstructuré et doit être refait, la plus grande partie étant constituée d'un terrain vague. Il s'étonne donc que ce dossier n'ait pas avancé depuis le vote de cette étude, en faisant encore remarquer que le plan directeur communal confirme cette problématique.

En conséquence, il aimerait savoir où en est ce dossier et si cette étude va être menée.

**M. Charpier** en profite pour proposer qu'un listing de tous les dossiers en suspens soit tenu et que le Conseil décide du maintien ou de l'abandon d'un projet, mais il s'inquiète de la léthargie actuelle.

**M. Sansonnens** indique que ce dossier n'a pas été oublié mais que la Commune ne peut agir seule lorsqu'il est question d'aménagement du territoire. Des contacts ont été pris avec l'architecte cantonal et la FTI puisque le quartier de Riant-Bosson est situé en zone industrielle. Il mentionne qu'un projet de commerces supplémentaires y a été refusé, de même qu'un parking souterrain. Un promoteur a proposé de construire un bâtiment administratif, avec un parking qui serait mis à disposition des commerces pendant le week-end afin de résoudre les problèmes de stationnements dans cette zone, mais l'un des commerçants a refusé de signer la convention y relative.

**M. Sansonnens** ajoute que le chantier du tram a ensuite commencé, qui a bouleversé la circulation dans cette zone. C'est pourquoi il a été convenu d'attendre la fin des travaux pour reprendre ce dossier, en espérant trouver une solution pour le bâtiment sis au début de la rue.

En conclusion, il relève qu'il n'est pas facile de faire avancer ce type de projet, malgré la volonté de l'exécutif. A ce sujet, **M. Sansonnens** rappelle le dossier de la route de contournement Est de la Cité, en indiquant que les partenaires ne sont pas disposés à entrer en matière pour l'instant.

Enfin, en ce qui concerne le secteur de Riant-Bosson, il ne trouve pas cohérent de s'engager à faire des travaux sans avoir une vision globale de l'ensemble, d'autant moins que le plan directeur communal est encore en discussion.

**M. Charpier** pense qu'il serait intéressant de faire le point sur les différentes délibérations et résolutions en cours afin de pouvoir, le cas échéant, appuyer le Conseil administratif et faire avancer les dossiers.

**M. Sansonnens** signale que, en accord avec M. Morand, chef du SUTPE, il est souhaité prendre une vingtaine de minutes par commission pour discuter des dossiers en suspens.

\*\*\*\*\*

**M. Chambers** rappelle qu'une résolution demandant la réalisation d'une piste cyclable le long de la route de Meyrin a été votée récemment et aimerait savoir si un courrier a été envoyé à l'Etat. En effet, il n'a pas l'impression que celui-ci souhaite une telle piste, au vu des travaux en cours au pont de Pré-Bois.

**M. Sansonnens** signale que des discussions ont eu lieu mais que les services de l'Etat n'ont pas encore répondu à la Commune qui suit attentivement ce dossier.

**M. Dumalle** remercie M. Chambers de sa sensibilité pour les cyclistes mais est déçu de la réponse de M. Sansonnens qui laisse entendre qu'il ne se passe rien.

**M. Sansonnens** n'est pas de cet avis et précise que les conseillers seront informés dès que ses services auront des informations supplémentaires.

\*\*\*\*\*

**Mme Ecuyer** mentionne avoir été contactée par un membre du club philatélique et aéropostal de Genève, qui est basé à Cointrin et qui fête cette année son 75<sup>ème</sup> anniversaire. En effet, ce club a adressé un courrier à la Commune sans obtenir de réponse.

**Mme Boget** explique qu'il s'agit de l'un des dossiers que Mme Rémy, nouvelle responsable des affaires culturelles, doit traiter. Elle précise que celle-ci a commencé officiellement son nouveau mandat le 1<sup>er</sup> avril dernier et partage actuellement son temps entre Forum et la mairie.

**Mme Ecuyer** fait remarquer que les manifestations du club philatélique et aéropostal ont commencé le 6 avril.

**Mme Boget** relève qu'elles dureront jusqu'à l'automne.

Elle en profite pour signaler qu'en principe, les demandes de subventions pour des manifestations sont présentées suffisamment tôt pour être incluses dans le budget présenté l'année précédente. En conséquence, Mme Rémy devra déterminer où prendre la somme demandée dans l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

**Mme Riman** demande qui rédige le compte rendu du Conseil municipal qui figure dans le journal *Meyrin Ensemble*.

**Mme Boget** répond qu'il s'agit de Mme Magnin, journaliste, qui a été engagée pour rédiger les articles du journal.

**Mme Riman** se demande comment celle-ci choisit les points dont elle parlera.

**Mme Boget** explique que Mme Magnin détermine en toute liberté les sujets qui lui paraissent importants et qu'elle souhaite évoquer.

\*\*\*\*\*

**Mme Girardet** revient sur l'aménagement de la rue de la Golette qui a été approuvé ce soir. Elle demande si un accès sécurisé a été prévu pour le manège, si ses gérants ont été prévenus des travaux et quand ceux-ci débuteront.

Elle juge d'autant plus important d'informer les responsables du manège que les chevaux sont très sensibles au bruit des machines.

**M. Sansonnens** indique que les travaux devant être entrepris pendant que les enfants sont en vacances, ils commenceront en juin et devront être terminés pour la rentrée scolaire.

Il ajoute que des dispositions seront prises par rapport au manège mais qu'il n'y aura à proximité que les travaux de surfacage de la chaussée et de changement de l'éclairage public. Il reconnaît toutefois que ce chantier va engendrer de nombreux passages de camions.

\* \* \*

**La séance est levée à 22h40/SH.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
dates des 6, 7 et 9 mai 2008.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Didier SCHWEIZER

**Annexe**: présentation des comptes 2007